



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 25 JANVIER 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 7 et du 14 décembre 2015
5. Adoption des comptes
6. Rapport du CCU pour l'année 2015
7. Nomination des membres du CCU pour l'année 2016
8. Demande de subvention au ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier
9. Adjudication de l'emprunt d'un montant de 346 500 \$ pour la modification des règlements 2009-07, 2010-04, 2013-10 et 2013-11
10. Modification aux règlements 2009-17, 2010-04, 2013-10 et 2013-11
11. Reconduction du contrat de diffusion avec le bulletin des Chenaux
12. Acquisition pneus pour tracteur versatile
13. Mandat à Akifer pour le suivi de la nappe phréatique
14. Formation urbanisme
15. Copies de sécurité du système informatique
16. Demande de la Société d'horticulture des Chenaux
17. Demande de soutien financier de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation
18. Rémunération des formations pour les officiers pompiers
19. Varia : \_\_\_\_\_
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 7  
ET DU 14 DÉCEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE les procès-verbaux des assemblées du 7 et du 14 décembre 2015  
soient adoptés tels que présentés.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-003

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes  
apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 25 janvier 2016  
pour une somme n'excédant pas 115 988.70 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**RAPPORT DU CCU POUR L'ANNÉE 2015**

Monsieur Sébastien Marchand, fait le dépôt du rapport du CCU pour  
l'année 2015

2016-01-004

**NOMINATION DES MEMBRES DU CCU POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un  
comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur  
l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement  
97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la  
loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par  
résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE les personnes suivantes soient nommées au comité consultatif  
d'urbanisme pour l'année 2016 :

Madame Nicole Tanguay  
Monsieur Denis Boisvert  
Monsieur Sébastien Marchand  
Monsieur Yvon Sauvageau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Monsieur Yves Abran  
Monsieur Pierre Arcand  
Monsieur Yves Levasseur

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-005

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration des rangs Sainte-Marie, Saint-Pierre, des routes Carignan, Sainte-Marie, des rues Jacob et Marsolet pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-006

**ADJUDICATION DE L'EMPRUNT D'UN MONTANT DE  
346 500 \$ POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS  
2009-07, 2010-04, 2013-10 ET 2013-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la Municipalité de Champlain accepte l'offre qui lui est faite de *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt par billets en date du 1<sup>er</sup> février 2016 au montant de 346 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-17, 2010-04, 2013-10 et 2013-11. Ce billet est émis au prix de 98.456 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>39 300 \$</b>	<b>1.60 %</b>	<b>1<sup>er</sup> février 2017</b>
<b>40 300 \$</b>	<b>1.80 %</b>	<b>1<sup>er</sup> février 2018</b>
<b>41 400 \$</b>	<b>2.00 %</b>	<b>1<sup>er</sup> février 2019</b>
<b>42 500 \$</b>	<b>2.20 %</b>	<b>1<sup>er</sup> février 2020</b>
<b>183 000 \$</b>	<b>2.35 %</b>	<b>1<sup>er</sup> février 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-007

**MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS 200-17, 2010-04, 2013-10  
ET 2013-11**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Champlain souhaite emprunter par billet un montant total de 346 500 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2009-17	75 900 \$
2010-04	74 500 \$
2013-10	89 930 \$
2013-11	106 170 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 346 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2009-17, 2010-04, 2013-10 et 2013-11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 1<sup>er</sup> février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>39 300 \$</b>
<b>2018</b>	<b>40 300 \$</b>
<b>2019</b>	<b>41 400 \$</b>
<b>2020</b>	<b>42 500 \$</b>
<b>2021</b>	<b>43 700 \$(à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>139 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Champlain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

1<sup>er</sup> février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2013-10 et 2013-11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-008

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE DIFFUSION AVEC LE BULLETIN DES CHENAUX**

CONSIDÉRANT que le Bulletin des Chenaux propose à la Municipalité de Champlain un contrat de publication des avis publics et de l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain est d'accord pour utiliser le Bulletin des Chenaux, lorsque c'est possible, pour la parution de ses avis municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du contrat pour la Municipalité de Champlain est de 680 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la Municipalité de Champlain adhère au contrat de diffusion proposé par le Bulletin des Chenaux et autorise monsieur Guy Simon, maire, à signer ledit contrat.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-009

**ACQUISITION PNEUS POUR TRACTEUR VERSATILE**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de changer les pneus du tracteur versatile;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de différents fournisseurs de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition de Unicoop pour l'acquisition de 4 pneus Nokian TRI2 conformément à l'offre présentée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-010

**MANDAT À AKIFER POUR LE SUIVI DE LA NAPPE PHRÉATIQUE**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire un suivi de la nappe phréatique pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie AKIFER a présenté une offre de service pour la réalisation des travaux de suivi du pompage et de l'état de la nappe phréatique pour un montant de 5 436 \$ (taxes non incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité accepte l'offre de service présentée et mandate AKIFER pour la réalisation des travaux de suivi et de gestion de la nappe phréatique pour un montant de 5 436 \$ (taxes non incluses).

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-011

**FORMATION URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR :

D'autoriser messieurs Sébastien Marchand et Yvon Sauvageau à participer à la formation «*la prise de décision en urbanisme*» le 13 mai 2016 à Deschambault-Grondine donnée par la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-012

**COPIES DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire augmenter la sécurité des données informatiques sauvegardées;

CONSIDÉRANT QUE Infoteck inc. propose de fournir le service de Backup en ligne à un coût de 33 \$ par mois pour un maximum de 60 G de données ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité adhère au service de Backup en ligne par l'entremise de Infoteck inc.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-013

**DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DES  
CHENAUX**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture des Chenaux a présenté une demande à la municipalité pour :

- Le prêt de la salle du Tricentenaire gratuitement pour 2 conférences
- Un montant de 75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité accepte la demande présentée par la Société d'horticulture des Chenaux pour l'année 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-014

### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-VISITATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain pour compenser les couts importants d'entretien du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire favoriser le maintien en bon état du presbytère pour permettre la tenue d'activités sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 90 et suivants de la loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QU'un montant de 5 000 \$ soit accordé à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain à titre de soutien financier pour favoriser la conservation et le bon état du presbytère.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-015

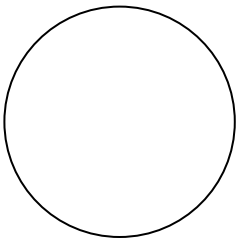
### **RÉMUNÉRATION DES FORMATIONS POUR LES OFFICIERS POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2012-03-43 prévoit que les heures de formation des pompiers sont rémunérées à un taux de 10.68 \$;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des officiers est applicable pour toutes les activités des officiers, y compris la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le taux applicable de la rémunération pour la formation d'officier suivi par un pompier soit celui applicable pour les interventions.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2016-01-016

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier



ASSEMBLÉE DU 25 JANVIER 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Caisse du sud des Chenaux	16 921.17	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	7 246.58	rémunération conseil et biblio
RREMQ	5 039.70	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	5 611.31	
Bell	399.86	
Bell cellulaire	223.66	
Le Nouvelliste	258.88	abonnement 2016
La Capitale	2 241.85	assurance collective
Société canadienne des postes	125.26	prog. Hiver 2016
Boisvert Sarah-Jeanne	65.00	soirée des fêtes
Blais Roxane	65.00	soirée des fêtes
Le Blanc Mireille	831.67	vin soirée des fêtes
Mercier Pierre Jr.	245.00	pompier
Petite Caisse	500.00	soirée des fêtes
Drouin Pierre	30.00	remb. Clé quai
Ross Roger	30.00	remb. Clé quai
Lefebvre Isabelle	30.00	remb. Clé tennis
Leblanc Pierre	30.00	remb. Clé quai
Gaillardetz Richard	30.00	remb. Clé tennis
Timothy's World Coffee	34.48	soirée des fêtes
Barnes Alain	30.00	remb. Clé quai
Rompré Éric	30.00	remb. Clé quai
Gaudreault Guy	30.00	remb. Clé quai
Grimard André	30.00	remb. Clé quai
Aubin Claude	30.00	remb. Clé quai
Poirier Claude	30.00	remb. Clé quai
Busse Simon	30.00	remb. Clé quai
Boisvert Claude	30.00	remb. Clé quai
Dubois Louis	30.00	remb. Clé tennis
Mercier Camille Jr	1 000.00	remb. Taxes
Ferme Ghielen	79.55	remb. Taxes
9279-7778 Québec inc.	61.68	remb. Taxes
Brunelle Puale	93.56	remb. Taxes

-

TOTAL 41 691.86

## COMPTES À PAYER DÉCEMBRE

Accessoires d'auto Leblanc	12.87	entretien machinerie
Air Liquide Canada	22.47	oxygène - pompiers
Caisse du sud des Chenaux	13 529.22	déductions à la source
Canac	34.65	produit d'entretien
C.A.R.R.A	1 408.45	retraite élus
Centre Bureautique	487.23	utilisation copieur
Chauffage P.Gosselin inc.	1 250.07	diésel
Chemins de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Excavation René Chorel enr.	193.16	transport abrasif
Coop Univert	446.39	goupille+huile à moteur+alcool souper
Cormier Lise	342.24	dépenses culture
CRSBP	31.08	reliures
Poirier Jocelyne	23.00	remb. Soirée des fêtes
Emballages Bettez	165.92	produit d'entretien
EMCO	95.80	antigel
Environex	1 126.89	analyses
Ferme J. Chartier	919.80	fossé
Fer ornemental	3 391.76	excalier CDT
Général Bearing Service	28.70	joint d'étanchéité
Groupe CLR	314.92	répétitrice, télépages et étuis
Librairie Poirier	541.91	livres biblio
Machineries des Chenaux	1 720.15	réparation tracteur
Malette	5 173.88	audit 2015
Resto Bar Manoir Antic	2 414.48	souper des fêtes
M.R.C des Chenaux	107.16	dépl. Réunions maire
Municipalité de Batiscan	600.00	entraide pompier
Nettoyage Sani-Mont	1 107.21	nettoyage puisards
Patry Éric	50.00	castor
Pierre DuSault transport	229.95	pelle mécanique
Rogers	79.12	télémetrie
SCFP	171.74	cotisations syndicales
Service techniques incendies	3 770.06	achat boyaux, recharge extincteurs et air
Signoplus	57.49	pancartes pistes
syndicat canadien de la fonction publique	131.34	cotisations syndicales
Tessier Récréo-parc	24 728.19	exerceurs
Les toiles T.C.I	137.46	répar. Toile camion de pompier
Tremblay Raymonde	100.00	concours de Noël
Ville de Trois-Rivières	3 946.50	achat eau

Westburne	114.79	lumières de rues
Pompiers	3 394.34	
Premiers répondants	<u>1 342.45</u>	
TOTAL	<u><u>74 296.84</u></u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 8 FEVRIER 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-02-017

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU de 19 janvier 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par madame Nathalie Boisvert visant à autoriser au 126, avenue Rivard sur le lot 4 504 680
  - l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant en façade du bâtiment principal à l'intérieur de la marge avant
  - l'implantation d'un gazebo avec une marge de recul latérale de 1,45 m au lieu de 1,5 m.
8. Demande de dérogation mineur présentée par monsieur Nicolas Tessier-Beaudet visant à autoriser au 3, rue William sur les lots 4 504 636 et 4 504-637
  - une clôture d'une hauteur de 5 pieds au lieu de 3 pieds dans la marge latérale donnant sur rue
  - l'implantation d'une remise en façade du bâtiment principal
9. Nomination des officiers du CCU pour l'année 2016
10. Nomination d'un représentant à la corporation touristique de Champlain
11. Adhésion au Fleurons du Québec (2016-2018)
12. Demande de l'association de soccer des Chenaux



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

13. Protocole d'entente avec la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade pour les frais d'inscription des jeunes utilisateurs de l'aréna
14. Autorisation de passage Grand Défi Pierre Lavoie pour la Course au secondaire le 14 mai en soirée et pour le passage du 1 000 km le 17 juin.
15. Varia : \_\_\_\_\_
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-018

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25  
JANVIER 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-019

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 8 février 2016 pour une somme n'excédant pas 303 582.25 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 19 JANVIER  
2016**

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 19 janvier 2016

2016-02-020

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MADAME NATHALIE BOISVERT VISANT À AUTORISER AU  
126, AVENUE RIVARD SUR LE LOT 4 504 680**

- **L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE  
DANS LA COUR AVANT EN FAÇADE DU  
BÂTIMENT PRINCIPAL À L'INTÉRIEUR DE LA  
MARGE AVANT**
- **L'IMPLANTATION D'UN GAZEBO AVEC UNE  
MARGE DE REcul LATÉRALE DE 1.45 M AU LIEU  
DE 1.5 M**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un garage dans la marge avant, directement en façade du bâtiment principal et d'un autre bâtiment accessoire de type gazebo, avec une marge de 1.45 m de la limite latérale au 126 avenue Rivard;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que les bâtiments accessoires doivent être implantés à une distance minimum de 1.5 m des limites latérales et arrière de terrain et à l'extérieur de la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire de type gazebo est déjà implanté à une distance de 1,45 m de la limite ouest du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe dans une zone inondable de grand courant et que des contraintes environnementales limitent les nouvelles constructions sur les terrains voisins;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté sera implanté à une distance de 4 m de la limite avant du terrain au lieu de 6 m, directement en façade du bâtiment principal et qu'il sera, par ailleurs, conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que les dérogations demandées soient autorisées et que la consultation des propriétaires des terrains voisins n'a pas suscité d'opposition;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments projetés sont illustrés sur un plan accompagnant la demande et en faisant partie;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des bâtiments devra être confirmée par un plan préparé par un arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil accorde les dérogations demandées et autorise la construction d'un garage implanté directement en façade du bâtiment principal, dans la cour avant, avec une marge de recul avant d'un minimum de 4 m et d'un gazebo ayant une marge latérale de 1,45 m au 126, avenue Rivard.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-021

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR NICOLAS TESSIER-BEAUDET VISANT À  
AUTORISER AU 3, RUE WILLIAM SUR LES LOTS 4 504 636  
ET 4 504 637**

- **UNE CLÔTURE D'UNE HAUTEUR DE 5 PIEDS AU LIEU DE 3 PIEDS DANS LA MARGE LATÉRALE DONNANT SUR RUE**
- **L'IMPLANTATION D'UNE REMISE EN FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'une remise dans la cour avant à une distance de 1,5 m de la limite avant du terrain et l'installation de clôtures d'une hauteur de 1,52 m dans les marges avant et donnant sur rue au 3 rue William;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que les clôtures situées dans les marges avant ont une hauteur maximum de 1 m et que



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

les bâtiments accessoires doivent être implantés dans les cours latérales ou arrière.

CONSIDÉRANT QUE les dimensions du terrain, l'emplacement du bâtiment principal et de l'installation de traitement des eaux usées ne permettent pas d'implanter la remise de façon conforme;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé à l'angle de deux (2) rues et doit respecter les prescriptions relatives aux cours avant sur 2 côtés;

CONSIDÉRANT QUE la remise est existante et doit être déplacée;

CONSIDÉRANT QUE les clôtures projetées seront implantées à la place de haies existantes qui sont d'une hauteur de plus de 1,5 m et que la portion de clôture du côté de la rue William sera à 1 m de la limite du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le plan, fait à partir du plan de localisation, déposé avec la demande indique que la remise sera implantée à plus de 8 m de la rue Notre-Dame et à 1.5 m de la rue William;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des ouvrages devra être confirmée par un plan préparé par un arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil accorde les dérogations demandées et autorise le déplacement d'une remise existante dans la cour avant à une distance de 1,5 m de la rue William et l'installation de clôtures de 1.5 m de hauteur dans les marges avant donnant sur rue, tel qu'illustré au plan déposé avec la demande au 3 rue William.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-022

### **NOMINATION DES OFFICIERS DU CCU POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 93-03 a été amendé par le règlement 97-14;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient la nomination par résolution des membres et officiers du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE les personnes suivantes soient nommées officiers au comité consultatif d'urbanisme :

- Président : monsieur Sébastien Marchand
- Vice-président : monsieur Denis Boisvert



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

➤ Secrétaire : monsieur Jean Houde

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-023

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION  
TOURISTIQUE DE CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE monsieur Claude Boisvert soit nommé représentant de la municipalité de Champlain à la corporation touristique de Champlain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-024

**ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC (2016-2018)**

CONSIDÉRANT QUE «Fleurons du Québec» est un programme de classification horticole visant à reconnaître, sur une base durable, les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole et paysager des lieux à la vue du public ;

CONSIDÉRANT QUE «Fleurons du Québec» classe les municipalités participantes et ainsi le classement établi permettra de créer un véritable circuit touristique invitant les intéressés à visiter les régions du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'adhérer aux «Fleurons du Québec» pour une période de trois ans au montant de 1 132 \$ (taxes non incluses)

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-025

**DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE SOCCER DES CHENAUX**

CONSIDÉRANT que vingt-deux (22) joueurs de Champlain jouent au soccer avec l'association du soccer des Chenaux de Ste-Anne-de-la-Pérade;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain accorde une subvention de 550 \$ à l'Association du soccer des Chenaux pour l'année 2015 soit 25 \$ par joueur.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-026

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE  
STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE POUR LES FRAIS  
D'INSCRIPTION DES JEUNES UTILISATEURS DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que les joueurs de hockey et les patineurs de Champlain utilisent l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade;





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade propose une entente visant à fixer un tarif d'utilisation de l'aréna de la municipalité pour les résidents de Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade pour l'année 2015-2016 selon les modalités suivantes :

«Pour chaque utilisateur du CPA ou de AHMDC provenant de la municipalité de Champlain, cette dernière s'engage à contribuer en partie aux coûts reliés et aux frais d'inscription et à verser annuellement pour chaque utilisateur la somme de 270 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-027

**AUTORISATION DE PASSAGE GRAND DÉFI PIERRE  
LAVOIE POUR LA COURSE AU SECONDAIRE LE 14 MAI EN  
SOIRÉE ET POUR LE PASSAGE DU 1 000 KM LE 17 JUIN**

CONSIDÉRANT QUE *la course au secondaire* du grand défi Pierre Lavoie du 14 mai 2016 en soirée ainsi que le 1 000 km au grand Défi Pierre Lavoie du 17 juin 2016, doivent emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de *la course au secondaire* du grand défi Pierre Lavoie du 14 mai 2016 en soirée ainsi que du 1 000 km au grand Défi Pierre Lavoie du 7 juin 2016

**ADOPTÉ** unanimement

2016-02-028

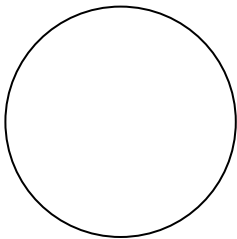
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

---

Guy Simon, maire



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 8 FÉVRIER 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2016

Caisse du sud des Chenaux	22 903.77	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 007.16	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 150.87	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	13 383.46	
Bell	595.97	
Visa	948.54	analyses
Société canadienne des postes	375.78	bulletin février 2016, prog. Hiver 2016, carnaval
Financière Banque nationale	2 973.13	intérêts règl. 2009-17 et 2010-04
Mercier Pierre Jr.	407.75	monitorat 2015
Petite caisse mun.	100.00	
Tessier récréo-parc	6.00	frais de banque
Trottier Sylvain	467.42	monitorat 2015
	-	
TOTAL	<u>49 547.50</u>	

COMPTES À PAYER

<b>Accessoires d'auto Leblanc</b>	<b>67.69</b>	<b>lave-glaces, lampe</b>
<b>Air liquide Canada</b>	<b>274.78</b>	<b>location cylindres 2016</b>
<b>Akifer</b>	<b>689.85</b>	<b>gestion d'aquifer</b>
<b>Ass.beaux villages du Québec</b>	<b>1 411.75</b>	<b>cotisation 2016</b>
Avantage industriel	32.26	matériel souffleur
<b>Bétons Mont-Carmel</b>	<b>449.74</b>	<b>tamisé avec abrasif</b>
B.R Service	158.43	cuisine C.D.TB
Bureau en Gros	1 373.04	fournitures de bureau
<b>C3F Telecom</b>	<b>172.46</b>	<b>entretien annuel tronçon 359 - Fibre optique</b>
<b>Café Trefle d'Or</b>	<b>170.79</b>	
Caisse populaire	15 431.95	DAS
<b>Canac</b>	<b>140.85</b>	<b>robinet et tapis- C.D.T</b>
<b>CARRA</b>	<b>1 395.16</b>	<b>régime retraite janvier-février</b>
<b>Cégep de Rimouski</b>	<b>274.00</b>	<b>formation MO - pompier</b>
<b>Centre bureautique</b>	<b>206.59</b>	<b>utilisation du copieur</b>
Chauffage P.Gosselin inc.	1 098.29	diésel
<b>Chemins de fer Québec-Gatineau</b>	<b>1 108.00</b>	<b>entretien passages à niveau janv.- février</b>
Commission Scolaire	50.59	internet biblio

<b>Compteurs Lecomte</b>	<b>3 115.82</b>	<b>vérification débiètres - stations pompage</b>
<b>Coop Univert</b>	<b>151.61</b>	
Corp. Transport Adapté	1 994.00	quote-part 1er vers
C.R.S.B.P.	11 206.21	contribution annuelle et reliures
<b>Déneigement Ricard</b>	<b>9 357.12</b>	<b>contrat de déneigement janvier-février</b>
<b>Poirier Jocelyne</b>	<b>32.15</b>	<b>remb.dépenses relève culturelle</b>
<b>Duchesne Jocelyn</b>	<b>2 400.00</b>	<b>entretien pistes ski - janvier-février</b>
Les Éditions Yvon Blais	157.50	code municipal
<b>Éduc Expert</b>	<b>4 869.19</b>	<b>reprises examen pompier + formation MDO</b>
<b>EFG excavation inc.</b>	<b>20 051.64</b>	<b>contrat de déneigement janvier-février</b>
Emballages Bettez	86.44	produit d'entretien
<b>EMCO</b>	<b>402.29</b>	<b>clamp pour réparation fuite + prestone</b>
<b>Environex</b>	<b>696.88</b>	<b>analyses</b>
Fabrique Champlain	5 000.00	soutien conservation presbytère
<b>Fédératin québécoise des municipalités</b>	<b>2 629.36</b>	<b>formation , cotisation annuelle + frais expéd.</b>
<b>Ferme Champlinoise inc.</b>	<b>10.00</b>	<b>journée des aînés 2015</b>
Formiciel	436.35	papeterie taxation
<b>Garage Poirier et fils</b>	<b>2 758.57</b>	<b>entretien véhicules</b>
Groupe CLR	378.16	service de répartition
Groupe CCL	262.60	relieur à règlements
<b>Groupe Ultima inc.</b>	<b>46 223.00</b>	<b>assurances générales</b>
<b>Houde Jean</b>	<b>585.00</b>	<b>déplacements 2015</b>
<b>Javel Bois-Francis</b>	<b>2 340.65</b>	<b>chlore</b>
<b>La Capitale assurances</b>	<b>2 279.98</b>	<b>assurance collective</b>
<b>Laganière Daniel</b>	<b>17.74</b>	<b>matériel comité culturel</b>
Lettrage Croteau	64.39	vignettes Quai 2016
Machineries des Chenaux	241.20	entretien véhicules
Les Machineries Pronovost	655.94	couteaux-souffleur
Marc Gariépy nettoyeur	49.15	nettoyage nappes
<b>Matrec</b>	<b>219.37</b>	<b>location conteneur - 14 soleils</b>
<b>Mercier Autoroute 40</b>	<b>176.95</b>	<b>matériaux pour monitorat</b>
<b>Moteurs électriques Laval</b>	<b>1 494.68</b>	<b>réparation moteur de pompe - aqueduc</b>
MRC des Chenaux	84 129.50	quote-part 1er vers
<b>Municipalité de Batiscan</b>	<b>5 972.00</b>	<b>déneigement</b>
Neksys	905.47	assécheur d'air
<b>PG solution inc.</b>	<b>4 610.50</b>	<b>contrat informatique 2016</b>
Pierre DuSault transport	396.66	réparation fuite rue William
<b>Pompes industrielles Launier</b>	<b>584.99</b>	<b>réparation pompe - aqueduc</b>
<b>Previmed inc.</b>	<b>85.00</b>	<b>remplissage d'oxygène</b>
<b>Québec Municipal</b>	<b>321.93</b>	<b>adhésion 2016</b>

Renaud-Bray	457.40	livres halloween
Rogers	79.12	télémétrie
SCFP	208.85	cotisations syndicales
<b>Services techniques incendies</b>	<b>183.34</b>	<b>location générateur de brouillard - pompiers</b>
Signoplus	312.73	pancartes pistes
<b>Croix-Rouge</b>	<b>262.35</b>	<b>contribution 2016</b>
<b>société historique de Champlain</b>	<b>500.00</b>	<b>Le Postillon</b>
Société d'horticulture des Chenaux	75.00	don
syndicat canadien de la fonction publique	159.72	cotisations syndicales
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	1 306.46	honoraire
<b>Ville de Trois-Rivières</b>	<b>6 742.96</b>	<b>quote-part cour municipale + achat d'eau</b>
<b>Pompiers</b>	<b>1 675.79</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>214.82</b>	
	<hr/>	
TOTAL	<u>254 034.75</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 MARS 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc

ABSENT :

- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-03-029

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

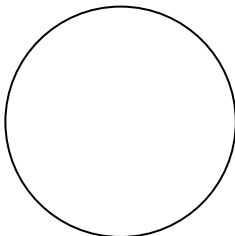
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU de 22 février 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Gilles Carignan pour la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 5 m au lieu de 4 m portant la superficie totale des bâtiments accessoires à 230 m<sup>2</sup> au lieu de 150 m<sup>2</sup> tel que prescrit au 1339, rue Notre-Dame sur le lot 4 503 584.
8. Demande de dérogation mineure présentée par madame Marie-Hélène Renaud et monsieur Simon Francoeur pour autoriser l'implantation d'un bâtiment principal avec une somme des marges latérales de 4.82 m au lieu de 6 m au 72, rue Hervé-Toupin sur le lot 5 467 061.
9. Demande de dérogation mineure présentée par madame Lise Hamelin pour la subdivision du lot 4 503 466 en deux terrains dont l'un a une superficie de 1 411 m<sup>2</sup> et un frontage de 20.45 m et l'autre une superficie de 1 538 m<sup>2</sup> et un frontage de 20.45 m, alors que la réglementation prescrit des frontages minimums de 30 m et des superficies minimales de 2 000 m<sup>2</sup> au 770, rue Notre-Dame.

La dérogation a aussi pour conséquences de permettre que le bâtiment du 770, rue Notre-Dame soit implanté avec une marge latérale du côté ouest de 1.5 m au lieu de 2 m et une somme des marges de 4.5 m au lieu de 6 m. La galerie aura une marge de recul latérale de 1.4 m au lieu de 1.5 m.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

10. Demande de dérogation mineure présentée par Excavation Pronovost et Godin inc. pour autoriser l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 504 291 sans marges de recul latérales alors que la réglementation de zonage municipale prescrit une zone tampon de 50 m sur toute la périphérie de l'aire exploitée
11. Dépôt de la liste des taxes impayées
12. Demande à la CPTAQ de monsieur Martin Bordeleau pour la construction d'un abri forestier sur le lot 4 504 215
13. Reconduction du mandat de monsieur Raymond Beaudry au conseil d'administration de l'OMH de Champlain
14. Cotisation annuelle 2016 à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
15. Participation de l'inspecteur municipal au Congrès de la COMBEQ du 28 au 30 avril 2016
16. Adoption d'une programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence 2014-2018
17. Appel d'offres pour l'aménagement du puits PE-4
18. Annonce dans le cahier spécial «MRC des Chenaux» du Nouvelliste
19. Société canadienne du cancer : Avril mois de la jonquille
20. Demande d'aide financière présentée par madame Vivianne Tranquille, athlète en taekwondo
21. Autorisation de passage Le Granfondo Garneau-Québecor le 14 août 2016.
22. Autorisation de passage de la randonnée Cyclo-défi Enbridge contre le cancer le 10 juillet 2016
23. Varia : \_\_\_\_\_
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-030

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8  
FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 8 février 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-031

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 mars 2016 pour une somme n'excédant pas 132 987.02 \$.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 22 FÉVRIER  
2016**

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 22 février 2016

2016-03-032

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR GILLES CARIGNAN POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'UNE HAUTEUR DE 5 M AU  
LIEU DE 4 M PORTANT LA SUPERFICIE TOTALE DES  
BÂTIMENTS ACCESSOIRES À 230 M<sup>2</sup> AU LIEU DE 150 M<sup>2</sup>  
TEL QUE PRESCRIT AU 1339, RUE NOTRE-DAME SUR LE  
LOT 4 503 584**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 53.5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de 5 m sur le lot 4503484;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit qu'un bâtiment accessoire ne doit pas avoir une hauteur supérieure à 4 m et que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 150 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des bâtiments accessoires existants sur le lot visé par la demande est de 180 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande est situé dans un milieu agricole où il y a des bâtiments agricoles d'une hauteur supérieure à la norme de 4 m applicable aux bâtiments résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal et les bâtiments accessoires ont des revêtements extérieurs similaires;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire implanter le nouveau bâtiment à 1.5 m des limites arrière et latérale ouest du terrain et que cette implantation devra être confirmée par un arpenteur-géomètre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise la construction d'un nouveau bâtiment accessoire d'une superficie de 53.5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de 5 m dont le revêtement extérieur s'harmonise avec celui des bâtiments existants sur la propriété.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-033

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MADAME MARIE-HÉLÈNE RENAUD ET MONSIEUR SIMON  
FRANCOEUR POUR AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN  
BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE SOMME DES MARGES  
LATÉRALES DE 4.82 M AU LIEU DE 6 M AU 72, RUE HERVÉ-  
TOUPIN SUR LE LOT 5 467 061**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel avec une somme des marges de recul latérales de 4.82 m au lieu de 6 m sur le lot 5 467 061 ;





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est adjacent à un terrain vacant d'une largeur de 4 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'une résidence d'une largeur totale de 17.68 m respecte les marges de recul minimum de chaque côté du bâtiment projeté et qu'il est, par ailleurs, conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que le conseil accorde la dérogation demandée en privilégiant une implantation avec une marge de recul plus importante du côté nord-est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise la construction d'un bâtiment résidentiel avec une somme des marges latérales de 4.82 m au lieu de 6 m sur le lot 5 467 061 et recommande que la marge latérale la plus importante soit du côté nord-est.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME LISE HAMELIN POUR LA SUBDIVISION DU LOT 4 503 466 EN DEUX TERRAINS, DONT L'UN A UNE SUPERFICIE DE 1 411 M<sup>2</sup> ET UN FRONTAGE DE 20.45 M ET L'AUTRE UNE SUPERFICIE DE 1 538 M<sup>2</sup> ET UN FRONTAGE DE 20.45 M ALORS QUE LA RÉGLEMENTATION PRESCRIT DES FRONTAGES MINIMUMS DE 30 M ET DES SUPERFICIES MINIMALES DE 2 000 M<sup>2</sup> AU 770, RUE NOTRE-DAME.**

**LA DÉROGATION A AUSSI POUR CONSÉQUENCES DE PERMETTRE QUE LE BÂTIMENT DU 770, RUE NOTRE-DAME SOIT IMPLANTÉ AVEC UNE MARGE LATÉRALE DU CÔTÉ OUEST DE 1.5 M AU LIEU DE 2 M ET UNE SOMME DES MARGES DE 4.5 M AU LIEU DE 6 M. LA GALERIE AURA UNE MARGE DE REcul LATÉRALE DE 1.4 M AU LIEU DE 1.5 M.**

M. Louis Massicotte demande que la décision sur la dérogation demandée pour le 770, rue Notre-Dame soit reportée à une prochaine assemblée.

2016-03-034

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR EXCAVATION PRONOVOST ET GODIN INC. POUR AUTORISER L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR LE LOT 4 504 291 SANS MARGES DE REcul LATÉRALES ALORS QUE LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE MUNICIPALE PRESCRIT UNE ZONE TAMPON DE 50 M SUR TOUTE LA PÉRIPHÉRIE DE L'AIRE EXPLOITÉE**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 504 291 sans qu'il ne soit conservé une zone tampon de 50 m autour de l'aire d'exploitation;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la largeur de terrain visée par la demande est d'environ 45 m;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande est situé dans les limites de la zone 212-F du règlement de zonage 2009-03 où les activités d'extraction sont permises;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande est situé entre deux (2) sablières qui ont déjà été ou sont en exploitation;

CONSIDÉRANT QUE l'extraction de sable permettra de niveler le secteur où les sablières ont été exploitées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil autorise l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 504 291 sans qu'une zone tampon de 50 m ne soit respectée par rapport aux limites latérales du terrain à la condition que les dispositions nécessaires soient prises pour que l'exploitation n'ait pas pour effet d'altérer de quelque façon la propriété voisine du côté est.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES IMPAYÉES**

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier dépose la liste des propriétés dont le paiement des taxes accuse un retard.

2016-03-035

**DEMANDE À LA CPTAQ DE MONSIEUR MARTIN BORDELEAU POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI FORESTIER SUR LE LOT 4 504 215**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée à la CPTAQ pour autoriser la construction d'un abri forestier d'une superficie de 17,8 m<sup>2</sup> sur le lot 4 504 215 dont la superficie est de 4.168 Ha situé dans les limites de la zone 220-F du règlement de zonage 2009-03;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.11 de la réglementation de zonage autorise les camps forestiers dans les zones à prédominance forestière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le secrétaire-trésorier est autorisé à compléter le formulaire de demande de la CPTAQ afin de confirmer que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-036

**RECONDUCTION DU MANDAT DE MONSIEUR RAYMOND BEAUDRY AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE CHAMPLAIN**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Raymond Beaudry représentant de la municipalité de Champlain sur le conseil d'administration de l'OMH de Champlain est terminé ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymonde Beaudry est membre du conseil d'administration de l'OMH de Champlain de depuis plusieurs années ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain reconduise le mandat de Monsieur Raymond Beaudry sur le conseil d'administration de l'OMH de Champlain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-037

**COTISATION ANNUELLE 2016 À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEC)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'adhésion au nom de monsieur Martin Lessard à la COMBEQ pour l'année 2016, au montant de 373.67 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ** unanimement

2015-03-038

**PARTICIPATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU CONGRÈS DE LA COMBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain autorise l'inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEC qui se tiendra les 28, 29 et 30 avril 2016 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup et assume les frais d'inscription d'un montant de 632.37 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-039

**ADOPTION D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

QUE la municipalité de Champlain s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité de Champlain approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité de Champlain s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité de Champlain s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité de Champlain atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-040

### **APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT DU PUITTS PE-4**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire aménager un nouveau puits pour alimenter son système de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des travaux nécessitent de procéder par appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain mandate le secrétaire trésorier pour procéder à un appel d'offres public pour les travaux de raccordement d'un troisième puits au site de production du rang Saint-Pierre conformément à la loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-041

**ANNONCE DANS LE CAHIER SPÉCIAL «MRC DES CHENAUX» DU NOUVELLISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'une annonce au montant de 318 \$ (taxes non incluses) dans le cahier spécial du Nouvelliste consacré à la MRC des Chenaux.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-042

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER : AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-043

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE PAR  
MADAME VIVIANE TRANQUILLE ATHLÈTE EN  
TAEKWONDO**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

De verser un montant de 100 \$ à madame Viviane Tranquille pour sa participation aux compétitions de taekwondo pour l'année 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-044

**AUTORISATION DE PASSAGE LE GRANFONDO GARNEAU-  
QUÉBÉCOR LE 14 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE «*le Granfondo Garneau-Québecor*» doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de «*le Granfondo Garneau-Québecor*» le 14 août 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-045

**AUTORISATION DE PASSAGE DE LA RANDONNÉE CYCLO-  
DÉFI ENBRIDGE CONTRE LE CANCER LE 10 JUILLET 2016**

CONSIDÉRANT QUE *la Randonnée Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer* doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

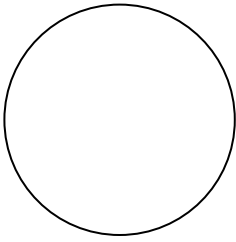
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage de *la Randonnée Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer* le 10 juillet 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-03-046

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 7 MARS 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Caisse du sud des Chenaux	14 857.56	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 116.56	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	12 188.65	
Bell	620.07	
Société de l'assurance automobile	4 681.45	immatriculation
Comeau Jean-Francois	287.44	logo et micro site Phares sur Champlain
Société canadienne des postes	126.24	bulletin mars 2016
Service des Loisirs de Champlain	9 625.00	sub. 1er vers. 2016
Lebel Michel	30.00	remb. Clé quai
	-	
	-	
<b>TOTAL</b>	<u><u>46 760.62</u></u>	

COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	5.29	stabilisateur d'essence
<b>Akifer</b>	<b>403.56</b>	<b>étude hydrogéologique PE-4</b>
Alarme Mauriciennes	220.75	contrat annuel
Asso. Québécoise d'urbanisme	557.63	adhésion 2016
<b>Association de soccer Des Chenaux</b>	<b>550.00</b>	<b>joueurs 2015</b>
<b>Bétons Mont-Carmel</b>	<b>888.72</b>	<b>Abrasif</b>
<b>Bulletin des Chenaux</b>	<b>680.00</b>	<b>contrat de diffusion</b>
<b>Caisse populaire des Chenaux</b>	<b>14 110.89</b>	<b>déductions à la source</b>
Canac	309.28	batteries et rectifieuse
Centre bureautique	898.09	utilisation du copieur
Centre du Ressort	104.06	inspection auto pompe-batiscan
Chauffage P.Gosselin inc.	1 644.56	diésel
Excavation René Chorel	195.14	Transport abrasif
Commission Scolaire	25.29	internet biblio
<b>Coop Univert</b>	<b>50.00</b>	
C.R.S.B.P.	22.38	reliures
Déneigement Ricard	4 678.56	
Dépanneur Relais Batiscan	240.92	carburant-batiscan
Les Éditions Yvon Blais	336.00	législation code municipal
EFG excavation inc.	10 025.82	déneigement



EMCO	(104.10)	crédit
Entreprise Électrique Chales Levesque	281.29	réparation pompe - aqueduc
Fleurons du Québec	1 132.00	adhésion 2016
Garage Poirier et fils	514.54	réparation camion
Groupe CLR	314.92	loc. télépage et répartition
Hydro-Québec	331.13	luminaires Marsolet et Place Boisvert
ICO Technologies	114.98	pompier
<b>Infoteck</b>	<b>595.52</b>	<b>antivirus - 3 ans</b>
<b>Châteauneuf, Tousignant, McClure</b>	<b>3 374.13</b>	<b>plan localisation puits St-Pierre</b>
La Capitale assurances	4 602.34	assurance collective 2 mois
Lessard Martin	1 006.03	congrès + adhésion COMBEQ
<b>Machinerie des Chenaux</b>	<b>80.44</b>	<b>miroir de tracteur</b>
Massicotte Geneviève	200.00	couches lavables
Ministère du revenu	72.04	Ajustement RRQ
M.R.C. des Chenaux	2 603.07	frais fibre optique + infoteck
Municipalité de Batiscan	300.00	Entraide
O.M.H de Champlain	19 221.00	Déficit OMH et résidence
Oxygène Pro-Tech	92.21	électrodes
<b>Peintures Jean Carignan</b>	<b>91.71</b>	<b>peinture - Centre</b>
<b>Pierre DuSault Transport</b>	<b>689.86</b>	<b>Transport abrasif + fuite 1235 N-D</b>
Rogers	97.94	téléométrie
Sécurité Plus	209.51	trousse 1er soins
<b>Syndicats scfp</b>	<b>561.45</b>	<b>cotisations syndicales</b>
<b>Unicoop agricole</b>	<b>11 068.04</b>	<b>pneus de tracteur</b>
Val-Mauricie Électrique	137.97	réparation lumières de rues
Ville de Trois-Rivières	36.61	ajustement cour municipale
Pompiers	<b>1 902.97</b>	
Premiers répondants	<b>751.86</b>	
	<hr/>	
TOTAL	<u>86 226.40</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 4 AVRIL 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

ABSENT :

- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-04-047

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 21 mars 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Louis Sauvageau pour autoriser l'implantation de deux (2) bâtiments accessoires dans la cour avant directement en façade du bâtiment principal au 1460, rue Notre-Dame sur le lot 4 503 522.
8. Avis de motion projet de règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement de zonage 2009-03
9. Adoption du projet de règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement de zonage 2009-03 afin de permettre l'agrandissement d'une résidence en zone à risque d'inondation
10. Avis de motion premier projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement de zonage 2009-03
11. Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement de zonage 2009-03 afin d'autoriser les enseignes publicitaires à l'intérieur d'un corridor d'une largeur de 300 mètres de chaque côté de l'emprise de l'autoroute Félix-Leclerc dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F
12. Avis de motion règlement 2016-03 modifiant le règlement 2009-12 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
13. Demande à la CPTAQ présentée par Excavation Pronovost & Godin
14. Formation des pompiers 2016



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

15. Octroi d'un contrat de services à la firme Groupe conseils MCG :  
diagnostic organisationnel
16. Adoption des états financiers 2015 de l'OMH de Champlain
17. Varia : \_\_\_\_\_
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-04-048

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7  
MARS 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2016 soit adopté tel  
que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-04-049

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes  
apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 4 avril 2016  
pour une somme n'excédant pas 172 080.85 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 22 FÉVRIER  
2016**

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du  
CCU du 21 mars 2016

2016-04-050

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR LOUIS SAUVAGEAU POUR AUTORISER  
L'IMPLANTATION DE DEUX (2) BÂTIMENTS ACCESSOIRES  
DANS LA COUR AVANT DIRECTEMENT EN FAÇADE DU  
BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1460, RUE NOTRE-DAME SUR LE  
LOT 4 503 522**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation est présentée, par  
monsieur Louis Sauvageau, pour autoriser l'implantation de deux (2)  
bâtiments accessoires dans la cour avant en façade du bâtiment  
principal avec une marge de recul latérale de 1.2 m au 1460, Notre-  
Dame;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déjà obtenu en octobre 2012  
une dérogation pour l'implantation d'un garage dans la cour avant en  
remplacement d'une remise existante;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a implanté trois (3) bâtiments dans la cour avant au 1460 Notre-Dame et qu'il ne s'est pas conformé aux conditions de la dérogation accordée en 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de deux (2) remises dans la cour avant n'a pas fait l'objet d'un permis de construction et n'est pas conforme à la réglementation et à l'implantation autorisée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime que le projet proposé ne rend pas conforme la construction réalisée par le demandeur suite à la dérogation accordée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin du terrain visé par la demande a signifié son opposition au projet qui amène un apport d'eau et de neige sur sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal rejette le projet de dérogation présenté par monsieur Louis Sauvageau.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

Avis de motion est donné par monsieur Sébastien Marchand de la présentation à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment en zone inondable au 104, avenue des Quatorze-Soleils.

2016-04-051

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE EN ZONE À RISQUE D'INONDATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire modifier son règlement de zonage afin d'accorder une dérogation pour permettre l'agrandissement d'une résidence en zone de risque d'inondation;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain adopte un projet de règlement de modification du règlement de zonage 2009-03 qui sera soumis à une consultation publique et dont le texte est le suivant :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

### 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2016-01.

### 2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet d'accorder une dérogation pour permettre l'agrandissement d'une résidence en zone à risque d'inondation.

### 3. Dérogation accordée

L'article suivant est inséré après l'article 21.9 du règlement de zonage.

#### **21.10 Dérogation pour l'agrandissement d'une résidence située au 104 avenue des Quatorze-Soleils, sur le lot 4 503 242**

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'une résidence située au 104 rue des Quatorze-Soleils, sur le lot 4 503 242 à Champlain, et ce, aux conditions suivantes :

- . le niveau rez-de-chaussée de l'agrandissement doit se situer au-dessus de la côte centenaire;
- . les travaux de construction doivent être conformes au rapport technique 55451, préparé par Christian Vézina, ingénieur, qui détermine les spécifications relatives aux mesures d'immunisation.

### 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

#### **AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

Avis de motion est donné par madame Mireille Le Blanc de la présentation à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour permettre l'affichage commercial dans les limites de certaines zones.

2016-04-052

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 AFIN D'AUTORISER LES ENSEIGNES PUBLICITAIRES À L'INTÉRIEUR D'UN CORRIDOR D'UNE LARGEUR DE 300 MÈTRES DE CHAQUE CÔTÉ DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE FÉLIX -LECLERC DANS LES LIMITES DES ZONES 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F ET 220-F**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire modifier son règlement de zonage afin de permettre l'affichage dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain adopte le premier projet de règlement de modification du règlement de zonage 2009-03 qui sera soumis à une consultation publique et dont le texte est le suivant :

### **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2016-02.

### **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet de permettre l'affichage publicitaire dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F.

### **3. Territoire visé par l'affichage publicitaire**

Le premier paragraphe de l'article 13.1 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

«Les enseignes publicitaires sont autorisées à l'intérieur d'un corridor d'une largeur de 300 mètres de chaque côté de l'emprise de l'autoroute Félix-Leclerc dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F. »

### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2016-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-12 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Avis de motion est donné par madame Mireille Le Blanc de la présentation à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à modifier le règlement 2009-12 visant à modifier le montant de la taxe pour le financement du service 9-1-1.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-04-053

**DEMANDE À LA CPTAQ PRÉSENTÉE PAR EXCAVATION  
PRONOVOST ET GODIN**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée à la CPTAQ pour exploiter une sablière sur le lot 4 504 291 situé dans les limites de la zone 212-F du règlement de zonage 2009-03 de la municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'extraction de sable et de gravier sont autorisées dans la zone 212-F;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain informe la CPTAQ que le projet d'extraction de sable sur le lot 4 504 291 présenté par Excavation Pronovost et Godin est conforme à la réglementation municipale.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-04-054

**FORMATION DES POMPIERS 2016**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Champlain désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Champlain prévoit la formation de cinq (5) pompiers volontaires et de trois (3) officiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité de Champlain présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-04-055

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À LA FIRME  
GROUPE CONSEILS MCG : DIAGNOSTIC  
ORGANISATIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Champlain désire continuer sa démarche d'amélioration des services à aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une telle démarche passe par une analyse de ses processus organisationnels;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont été invités à présenter une offre de services pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la municipalité de Champlain mandate la firme Groupe conseils MCG pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel de la municipalité pour un montant maximum de 3 500 \$, conformément à l'offre de services présentée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-04-056

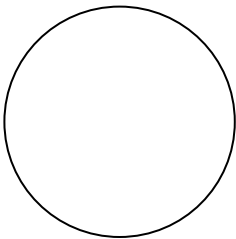
**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OMH DE  
CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le rapport financier 2015 de l'OMH soit adopté tel que présenté.

<b>Revenus</b>	65 709 \$
<b>Dépenses</b>	
Administration	19 823 \$
Conciergerie et entretien	20 964 \$
Énergie, taxes , ass. Sinistres	48 318 \$
Remplacement, amélioration	28 551 \$
Financement	115 465 \$
Services à la clientèle	321 \$





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

<b>Total des dépenses</b>	<b>233 442 \$</b>	
<b>Déficit</b>		(167 733 \$)
Contribution SHQ		150 960 \$
Contribution municipale		16 773 \$

**ADOPTÉ** unanimement

2016-04-057

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 4 AVRIL 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE MARS 2016

Caisse du sud des Chenaux	14 556.94	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.84	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	10 180.33	
Bell	625.55	
Visa	60.00	renouv. Nom de domaine symposium
Ville de Trois-Rivières	6 004.37	eau février 2016
Encadrement Mathis	138.38	cadres grands champlinois
Tranquille Viviane	100.00	don
<b>Petite caisse</b>	<b>100.00</b>	<b>cash soirée culturelle - Galapagos</b>
<b>Société canadienne des postes</b>	<b>143.84</b>	<b>bulletin</b>
TOTAL	<u>36 198.90</u>	

COMPTES À PAYER

<b>Alézia technologie</b>	<b>158.67</b>	<b>problèmes de sauvegarde</b>
<b>Benoit Claudette</b>	<b>13.80</b>	<b>matériel galerie du Presbytère</b>
Bureau en gros	328.68	fournitures de bureau
Caisse populaire des Chenaux	12 910.72	DAS
Canac	284.60	produits, clous plinthe, colle
C.A.R.R.A	1 979.58	pension élus
<b>Carrières Trois-Rivières</b>	<b>197.51</b>	<b>criblure</b>
Centre bureautique	518.46	utilisation du copieur
Chauffage P.Gosselin inc.	1 238.20	diésel
<b>Chemins de fer Québec-Gatineau</b>	<b>554.00</b>	<b>entr.passages à niveau</b>
<b>Excavation René Chorel</b>	<b>148.35</b>	<b>transport de criblure</b>
Comeau Jean-François	10.87	nom de domaine - Phares sur Champlain
<b>Comm.scol.Chemin du Roy</b>	<b>25.29</b>	<b>système téléphonique - biblio</b>
<b>Coop Univert</b>	<b>94.23</b>	
<b>CRSBP</b>	<b>10.35</b>	<b>volume ABS</b>
C.S.S.T.	116.65	ajustement 2015
Déneigement Ricard	4 678.56	
<b>Distribution Pierre Larochelle</b>	<b>472.55</b>	<b>coussins émotion - biblio</b>
Duchesne Jocelyn	2 400.00	entr. Pistes de ski de fond
École nationale de pompiers	34.49	équivalence J. Lemay
E.F.G excavation	10 025.82	déneigement
<b>Emballages Bettez</b>	<b>255.79</b>	<b>ess.-mains, savon... - Centre</b>

<b>EMCO</b>	<b>425.16</b>	<b>asphalte froide</b>
<b>Environex</b>	<b>745.45</b>	<b>analyses</b>
<b>Fondation Cégep de Trois-Rivières</b>	<b>500.00</b>	<b>4e vers. Subv.observatoire</b>
<b>Garage Poirier et fils</b>	<b>302.31</b>	<b>changement huile - camion</b>
Groupe CLR	314.92	téléphage
Hydro-Québec	165.56	Luminaires stat. Ski
<b>Hy Mec inc.</b>	<b>39.81</b>	<b>boyau pour la gratte</b>
<b>Javel Bois-francs</b>	<b>394.26</b>	<b>chlore</b>
<b>Le Nouvelliste</b>	<b>964.23</b>	<b>Cahier spéc. MRC et appel d'offre -puits</b>
<b>Machinerie des Chenaux</b>	<b>190.84</b>	<b>coupleur, huile hydraulique et miroir - machineries</b>
<b>Mallette</b>	<b>8 048.25</b>	<b>2e facturation - Audit</b>
M.R.C. des Chenaux	84 129.50	quote-part 2e vers
<b>Peintures Jean Carignan</b>	<b>11.48</b>	<b>manchon - Centre</b>
<b>Poulin François, ingénieur</b>	<b>842.19</b>	<b>suivi fonctionnement étangs aérés</b>
<b>Rogers</b>	<b>79.12</b>	<b>télémetrie</b>
SCFP section locale 2414-a	160.83	cotisations syndicales
Syndicats scfp	123.00	cotisations syndicales
<b>Services techniques incendies</b>	<b>499.60</b>	<b>recharges d'air - pompiers</b>
Trottier Sylvain	17.21	séchoir à cheveux
<b>Vitrierie du Centre</b>	<b>73.97</b>	<b>thermos - Centre</b>
Pompiers	<b>913.75</b>	
Premiers répondants	<b>483.34</b>	
	<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b><u>135 881.95</u></b>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 2 MAI 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- 

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-05-058

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2016
5. Adoption des comptes
7. Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation du 19 avril 2016
8. Adoption du règlement numéro 2016-01 modifiant le règlement de zonage 2009-03 afin de permettre l'agrandissement d'une résidence en zone à risque d'inondation
9. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-02 modifiant le règlement de zonage 2009-03 afin d'autoriser les enseignes publicitaires à l'intérieur d'un corridor d'une largeur de 300 mètres de chaque côté de l'emprise de l'autoroute Félix-Leclerc dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-AF et 220-F
10. Adoption du règlement 2016-03 modifiant le règlement 2009-12 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
11. Mandat pour la réalisation des travaux de raccordement d'un troisième puits au site de production d'eau du rang St-Pierre
12. Projet d'entente pour les terrains du puits PE-4
13. Demande à la CPTAQ pour un chalet présentée par monsieur Martin Bordeleau
14. Dépôt des résultats financiers trimestriels
15. Fondation CÉGEP Trois-Rivières : demande de contribution financière
16. Demande du fonds communautaire des Chenaux : soutien financier pour le service «Sacs d'école»
17. Présentation des états financiers au 31 décembre 2015



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

18. Varia : \_\_\_\_\_  
19. Période de questions  
20. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-059

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU  
4 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-060

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 2 mai 2016 pour une somme n'excédant pas 146 196.88 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**DEPOT DU RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION DU 19 AVRIL 2016**

Le rapport de l'assemblée publique de consultation du 19 avril 2016 a été déposé.

2016-05-061

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 2016-01 MODIFIANT  
LE REGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 AFIN DE PERMETTRE  
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RESIDENCE EN ZONE A  
RISQUE D'INONDATION**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a soumis à la consultation publique un projet de modification de la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du règlement 2016-01 visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 a été donné le 4 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, copie certifiée conforme du règlement de modification du règlement de zonage et de la résolution par laquelle il est adopté, doit être transmise au conseil de la MRC des Chenaux afin d'établir s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain adopte le règlement de modification du règlement de zonage 2009-03 et qu'il porte le numéro 2016-01 ;

### 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'une résidence en zone à risque d'inondation». Il porte le numéro 2016-01.

### 2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet d'accorder une dérogation pour permettre l'agrandissement d'une résidence en zone à risque d'inondation.

### 3. Dérogation accordée

L'article suivant est inséré après l'article 21.9 du règlement de zonage.

#### **21.10 Dérogation pour l'agrandissement d'une résidence située au 104, rue des Quatorze-Soleils, sur le lot 4 503 242**

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'une résidence située au 104, rue des Quatorze-Soleils, sur le lot 4 503 242 à Champlain, et ce, aux conditions suivantes :

- . le niveau rez-de-chaussée de l'agrandissement doit se situer au-dessus de la côte centenaire;
- . les travaux de construction doivent être conformes au rapport technique 55 451, préparé par Christian Vézina, ingénieur, qui détermine les spécifications relatives aux mesures d'immunisation.

### 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-062

#### **ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2016-02 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire modifier son règlement de zonage afin de permettre l'affichage dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 212-F et 220-F;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement de modification a fait l'objet d'une consultation publique au cours de laquelle aucune demande de modification n'a été faite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

Que le deuxième projet de règlement de modification du règlement de zonage dont le texte est le suivant soit adopté et qu'un avis de l'adoption du présent projet de règlement soit transmis à la MRC des Chenaux :

### 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-03». Il porte le numéro 2016-02.

### 2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet de permettre l'affichage publicitaire dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F.

### 3. Territoire visé par l'affichage publicitaire

Le premier paragraphe de l'article 13.1 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

«Les enseignes publicitaires sont autorisées à l'intérieur d'un corridor d'une largeur de 300 mètres de chaque côté de l'emprise de l'autoroute Félix-Leclerc dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F. »

### 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-063

### **ADOPTION DU REGLEMENT 2016-03 MODIFIANT LE REGLEMENT 2009-12 DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal de Champlain décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

L'article 2 du règlement 2009-12 est remplacé par le suivant :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

«À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ARTICLE 2**

«Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipal et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-064

**MANDAT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UN TROISIEME PUIS AU SITE DE PRODUCTION D'EAU DU RANG ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a procédé a un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de raccordement d'un troisième puits d'eau au rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction et Pavage Boisvert qui propose de réaliser les travaux décrits aux plans et devis pour un montant de 116 454 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain accepte la soumission déposée par Construction et Pavage Boisvert et accorde à cette entreprise le contrat d'une valeur de 116 454 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de raccordement d'un troisième puits d'eau au rang Saint-Pierre .

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-065

**PROJET D'ENTENTE POUR LES TERRAINS DU PUIS PE-4**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire procéder à la réalisation des travaux de raccordement d'un troisième puits sur le lot 4 504 384 et qu'il est nécessaire de conclure une entente visant l'acquisition de terrains et de servitudes avec les propriétaires du dit lot;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente a été préparé sur la base des ententes préalablement faites avec les autres propriétaires, dans le cadre du projet d'aménagement de puits dans le rang Saint-Pierre.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'entente de consentement de travaux avec les propriétaires du lot 4 504 384 telle que déposée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-066

**DEMANDE À LA CPTAQ POUR UN CHALET PRÉSENTÉE  
PAR MONSIEUR MARTIN BORDELEAU**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à la CPTAQ pour la construction d'un abri forestier sur le lot 4 504 215;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a informé la CPTAQ, que la construction d'un abri forestier dans les limites de la zone 220-F du règlement de zonage 2009-03 de la municipalité de Champlain était conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a informé la Municipalité de Champlain, dans une lettre datée du 21 mars 2016, que le bâtiment projeté devait être considéré comme une résidence ou un chalet;

CONSIDÉRANT que la construction d'une résidence ou d'un chalet n'est pas autorisée dans les limites de la zone 220-F du règlement de zonage 2009-03;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la Municipalité de Champlain informe la commission de protection du territoire agricole que le projet de construction d'un chalet ou d'une résidence sur le lot 4 504 384 dans la municipalité de Champlain n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**DEPOT DES RESULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

L'état des activités financières trimestrielles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 a été déposé.

2016-05-067

**FONDATION CÉGEP TROIS-RIVIÈRES : DEMANDE DE  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fondation du Cégep de Trois-Rivières pour la réouverture de l'Observatoire du Cégep situé à Champlain, du 24 juin au 20 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une somme de cinq cents dollars (500 \$) soit versée à la Fondation du Cégep de Trois-Rivières pour le projet d'ouverture au public de l'Observatoire entre le 24 juin et le 20 août 2016.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-068

**DEMANDE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DES CHENAUX :  
SOUTIEN FINANCIER POUR LE SERVICE «SACS D'ÉCOLE»**

CONSIDÉRANT la demande faite par le Fonds communautaire des Chenux afin de procurer gratuitement les articles scolaires aux enfants des écoles primaires de la MRC des Chenux provenant de familles à faible revenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QU'une somme de deux cents dollars (200 \$) soit versée au Fonds communautaire des Chenux comme contribution à ce service.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-069

**APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT que la Corporation touristique de Champlain s'est donnée pour mission d'organiser des activités visant à favoriser et promouvoir le développement touristique de Champlain;

CONSIDÉRANT que la Corporation touristique de Champlain projette de mettre en valeur la Place de l'église dans le cadre de festivités visant à commémorer le 150<sup>ième</sup> anniversaire de la Confédération canadienne en 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager les initiatives visant à favoriser son développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal de Champlain signifie son appui à la Corporation touristique de Champlain dans ses démarches visant l'accomplissement de sa mission et la réalisation d'activités favorisant le développement touristique de Champlain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-05-070

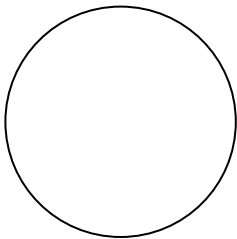
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

---

Guy Simon, maire



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 2 MAI 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2016

Caisse du sud des Chenaux	13 982.95	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.84	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	8 478.78	
Bell	399.13	
Visa	96.75	frais annuel + frais backup
Ville de Trois-Rivières	5 116.80	eau mars 2016
La Capitale	2 301.17	ass. Collective avril 2016
<b>Association des plus beaux villages</b>	<b>220.00</b>	<b>assemblée générale annuelle</b>
<b>Ministère du Revenu</b>	<b>1 077.64</b>	<b>déclaration tps-tvq</b>
Ministère de finances	87.00	permis alcool relève culturelle
Société canadienne des postes	126.24	bulletin mai 2016

-

TOTAL 36 175.95

COMPTES À PAYER

Akifer	4 633.49	gestion akifer
Ass. Des chefs en sécurité incendie	281.69	cotisation annuelle
Atelier D. Lefebvre	17.09	pièce débroussailleuse
Boisvert André	111.00	renouvel. Cert. Qualification
Café Trèfle d'or	167.40	café
Canac	169.19	
Centre bureautique	789.84	broche, utilisation copieur
Centre du ressort	121.30	inspection camion
Chauffage Gosselin	847.20	diésel
<b>Coop</b>	<b>439.88</b>	
<b>C.R.S.B.P Mauricie-Bois-Francis</b>	<b>68.37</b>	<b>reliures</b>
Denis Pelletier réfrigération	120.72	entretien système climatisation
Poirier Jocelyne	19.64	releve culturelle
Emballages Bettez	280.22	Produits entretien
Emco	850.31	asphalte froide
Environex	696.88	analyses
Fleurons du Québec	169.52	balance sur cotisation
Garage Poirier et fils	756.80	réparation camion
Groupe CLR	314.92	télépage et répartition

Groupe conseil MCG	1 494.96	gestion ressources humaines
Laboratoire de canalisation	1 149.75	inspection caméra rue Jacob
Lessard Martin	111.00	renouvel. Cert. Qualification
Ministère de Finances	85 279.00	sûreté du Québec
Municipalité de Batiscan	95.59	essence camion pompier
Mun. Ste-Geneviève	320.00	servine entraide
<b>Nettoyage Sani-Mont</b>	<b>1 536.28</b>	<b>nettoyage de conduites sanitaires</b>
Les peintures Jean Carignan	96.55	peinture boîtes à fleurs
Pintal Benoit	2 160.00	1vers/5 aménagement paysagers
Pompes industrielles Launier	102.37	pièce machine à pression
Pompes a eau Launier	954.64	pompe, boyaux
Protection incendie CFS	1 264.24	insp. Appareils respiratoires
Reliure Travaction	364.19	reliures
<b>Roger San-fil</b>	<b>96.36</b>	<b>télémetrie</b>
<b>Système de protection MG</b>	<b>1 582.03</b>	<b>remplacement du DVR au Centre</b>
<b>Tremblay Bois Mignault</b>	<b>586.04</b>	<b>1er vers. Service 1re ligne</b>
<b>Pompiers</b>	<b>1 381.73</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>590.74</b>	

TOTAL 110 020.93



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 JUIN 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

ABSENT

- Monsieur Yvon Sauvageau

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-06-071

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 mai 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 24 mai 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par madame Lise Hamelin pour permettre la subdivision du lot 4 503 466 en deux terrains dont l'un a une superficie de 1 404 m<sup>2</sup> et un frontage de 20.26 m et l'autre une superficie de 1 545 m<sup>2</sup> et un frontage de 20.64 m, alors que la réglementation prescrit des frontages minimum de 30 m et des superficies minimum de 2 000 m<sup>2</sup> au 770, rue Notre-Dame.
8. Demande de dérogation mineure présentée par madame Josée Duchesne et monsieur Jean Turcotte pour permettre la construction d'un garage ayant une hauteur à mi-toit de 18 pieds (5,49 m) au lieu de 13,1 pieds (4 m) qui sera implanté dans la cour arrière sur le lot 4 503 713 au 351, rang Saint-Pierre.
9. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Louis Leblanc pour permettre la construction d'un cabanon de 16 x 12 pieds avec une marge latérale de 0,3 m au lieu de 1,5 m, au 1390, rue Notre-Dame.
10. Adoption du règlement 2016-02 modifiant le règlement de zonage 2009-03.
11. RGMRM : compensation tenant lieu de taxes.
12. Convention entre Saint-Charles-Borromée et Champlain
13. Mandat à Pluritec pour la surveillance des travaux au rang St-Pierre (3<sup>e</sup> puits)



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

14. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
15. Resto-Pub Manoir Antic : demande de commandite.
16. Demande d'autorisation de passage Tour Capitales, 14 au 17 septembre 2016
17. Mandat pour la vente de terrain de la rue Jacob
18. Signature de l'entente avec le Service des Loisirs de Champlain
19. Subvention au Service des Loisirs de Champlain pour les camps de jour
20. Varia : Mandat pour l'épandage d'abat-poussière  
Contrat pour l'installation de la base de béton pour les  
exerciseurs  
Demande de congé sans-solde présenté par monsieur  
Martin Lessard
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-072

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2  
MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2016 soit adopté tel que  
présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-073

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

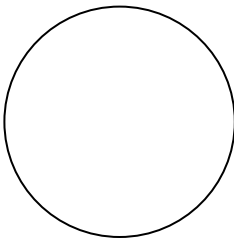
D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes  
apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 juin 2016 pour  
une somme n'excédant pas 149 566.48 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-074

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MADAME LISE HAMELIN POUR PERMETTRE LA  
SUBDIVISION DU LOT 4 503 466 EN DEUX TERRAINS  
DONT L'UN A UNE SUPERFICIE DE 1 404 M<sup>2</sup> ET UN  
FRONTAGE DE 20.26 M ET L'AUTRE UNE SUPERFICIE DE  
1 545 M<sup>2</sup> ET UN FRONTAGE DE 20.64 M, ALORS QUE LA  
REGLEMENTATION PRESCRIT DES FRONTAGES  
MINIMUMS DE 30 M ET DES SUPERFICIES MINIMUMS DE  
2 000 M<sup>2</sup> AU 770, RUE NOTRE-DAME.**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser la  
subdivision du lot 4 503 466 pour créer deux (2) nouveaux lots dont la  
superficie et la longueur de la ligne avant sont inférieurs aux  
dimensions prescrites par la réglementation de lotissement;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'un des terrains créés aura une superficie de 1 404.9 m<sup>2</sup> et une longueur de ligne avant de 20.26 m. et l'autre aura une superficie de 1 545 m<sup>2</sup> avec une longueur de ligne avant de 20.64 m tel qu'illustré au plan préparé par Gilbert Roberge arpenteur-géomètre déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que les lots situés dans une bande riveraine doivent être d'une superficie de 2 000 m<sup>2</sup> et avoir une longueur de ligne avant de 30 m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment implanté sur un des lots projetés est conforme à la réglementation et que le 2<sup>e</sup> lot permet l'implantation d'un bâtiment conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot vacant créé par la subdivision est adjacent à deux (2) lots déjà construits;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a émis un avis favorable à l'acceptation de la dérogation en limitant l'implantation de nouveaux bâtiments à l'extérieur d'une bande riveraine de 22 m sur le nouveau lot à l'ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain accorde la dérogation demandée et autorise la subdivision du lot 4 503 466 pour créer deux (2) lots dont un (1) a une superficie de 1 404.9 m<sup>2</sup> et une ligne avant de 20.26 m. et un autre a une superficie de 1545 m<sup>2</sup> et une ligne avant de 20.64 m tel que démontré au plan préparé par Gilbert Roberge en date du 13 avril 2016 dossier 18631 aux conditions suivantes :

- Aucun bâtiment ne pourra être implanté, dans la bande riveraine, à moins de 21 m du haut des ouvrages de protection des rives, sur les terrains visés.
- L'implantation d'un bâtiment principal sur le terrain adjacent au 764 Notre-Dame devra respecter une marge de recul latérale minimum de 3 m du côté ouest.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-075

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME JOSÉE DUCHESNE ET MONSIEUR JEAN TURCOTTE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE AYANT UNE HAUTEUR A MI-TOIT DE 18 PIEDS (5,49 M) AU LIEU DE 13,1 PIEDS (4 M) QUI SERA IMPLANTÉ DANS LA COUR ARRIÈRE SUR LE LOT 4 503 713 AU 351, RANG SAINT-PIERRE.**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser la construction d'un garage d'une hauteur de 5.49 m sur le lot 4 503 713 (351 rang Saint-Pierre) à une distance de 1.5 m de la limite est du terrain.





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit une hauteur maximum de 4 m pour les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a fourni un croquis du bâtiment accessoire, d'une superficie de 48 m<sup>2</sup>, et de son implantation ainsi qu'un plan du bâtiment principal avec sa demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande d'accorder la dérogation demandée et que l'implantation du bâtiment accessoire soit confirmée par un plan d'implantation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 5.49 m conforme aux croquis présentés avec la demande.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-076

**DEMANDE DE DEROGATION MINEURE PRESENTEE PAR MONSIEUR LOUIS LEBLANC POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN CABANON DE 16 X 12 PIEDS AVEC UNE MARGE LATERALE DE 0,3 M AU LIEU DE 1,5 M, AU 1390, RUE NOTRE-DAME.**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à une distance de 0.3 m de la limite est du terrain au 1390, rue Notre-Dame (lot 4 503 277) alors que la réglementation prescrit une marge latérale minimale de 1.5 m;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà trois (3) bâtiments accessoires implantés sur le terrain visé par la demande et que la réglementation fixe à trois (3) le nombre de bâtiment accessoire sur une propriété;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel la nouvelle construction est projetée à une superficie de près de 5 000 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié le projet soumis, rencontré le demandeur, et qu'il a émis une recommandation à l'effet de ne pas accepter le projet tel que présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

Que le conseil municipal n'accepte pas la dérogation tel que présentée et n'autorise pas la construction d'un nouveau bâtiment accessoire à une distance de 0.3 m de la limite de terrain.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-06-077

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-02 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a soumis à la consultation publique un projet de modification de la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du règlement 2016-02 visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 a été donné le 4 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation référendaire a été donné par le secrétaire-trésorier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune demande valide de participation n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement de modification du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, copie certifiée conforme du règlement de modification du règlement de zonage (n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide) et de la résolution par laquelle il est adopté, doit être transmise au conseil de la MRC des Chenaux afin d'établir s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain adopte le règlement de modification du règlement de zonage 2009-03, n'ayant fait l'objet d'aucune demande valide, et qu'il porte le numéro 2016-02 ;

**RÈGLEMENT 2016-02**

**1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2016-02.

**2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-03. Il a pour objet de permettre l'affichage publicitaire dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F.

**3. Territoire visé par l'affichage publicitaire**

Le premier paragraphe de l'article 13.1 est abrogé et remplacé par le texte suivant :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

«Les enseignes publicitaires sont autorisées à l'intérieur d'un corridor d'une largeur de 300 mètres de chaque côté de l'emprise de l'autoroute Félix-Leclerc dans les limites des zones 201-AF, 210-AF, 211-AF, 212-F et 220-F. »

#### 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-078

#### **RGMRM : COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie (RGMRM) et la Municipalité de Champlain sont sans entente relativement à la compensation pour services municipaux pour l'immeuble situé au 295 route Sainte-Marie à Champlain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a émis des factures similaires à celles de Saint-Étienne-des-Grès pour les années 2012 et 2013 en conformité avec l'avis juridique reçu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a toujours été de bonne foi dans sa revendication d'un traitement équitable par rapport aux sommes versées à la Municipalité de Saint-Etienne-des-grès;

CONSIDÉRANT QUE la RGMRM propose, par sa résolution 2015-04-4409, de verser à la municipalité de Champlain une compensation tenant lieu de taxes d'un montant de 1% de la valeur réelle des bâtiments établie par la firme Immovex Évaluateur Agréés inc. pour la période de janvier 2012 à février 2014;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2015-04-4409 adoptée par la RGMRM prévoit une application rétroactive similaire pour la municipalité de St-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Champlain estime que l'offre ne rencontre pas les attentes de la municipalité pour un traitement équitable, mais qu'aucune autre entente ne semble possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition d'entente contenue dans la résolution 2015-04-4409 adoptée par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie pour établir le montant de la compensation pour services municipaux, conformément à l'article 206 de la loi sur la fiscalité municipale, pour la période de janvier 2012 à février 2014.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-06-079

**CONVENTION ENTRE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET  
CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-Borromée organise une formation d'officier non urbain de l'école nationale des pompiers du Québec et qu'elle propose un projet d'entente visant à fournir les services de formation pour un montant de 2 700 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire faire former un pompier de son service comme officier non urbain.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil accepte les conditions de l'entente proposée par la municipalité de Saint-Charles-Borromée et autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer le projet d'entente soumis pour la formation d'un officier non urbain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-080

**MANDAT À PLURITEC POUR LA SURVEILLANCE DES  
TRAVAUX AU RANG ST-PIERRE (3<sup>E</sup> Puits)**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un 3<sup>e</sup> puits dans le rang St-Pierre doivent être réalisés dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été présentée par Pluritec ltée pour les travaux de surveillance des travaux et que celle-ci a été réévaluée lors de la réunion de démarrage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain mandate la firme Pluritec ltée pour la réalisation des travaux de surveillance bureau et Chantier des travaux d'implantation d'un 3<sup>e</sup> puits pour montant maximum de 14 000 \$ avant taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-081

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) permet le financement de certains travaux sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire entreprendre des travaux d'amélioration de son réseau routier municipal d'une valeur de 45 000 \$ dont la majorité est éligible au PAARRM sur les rues suivantes :

- Route Ste-Marie
- Chemin Laborde
- Rue de l'Île Valdor



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

- Rue des Oblats
- Route à Batoche (route Marchand)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QU'une demande pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 30 000 \$ dans le cadre du PAARRM soit faite au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration de son réseau routier conforme aux exigences du programme.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-082

**RESTO-PUB MANOIR ANTIC : DEMANDE DE  
COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la municipalité accorde une contribution d'un montant de 50 \$ au Resto-Pub Manoir Antic pour l'organisation d'un tournoi de golf au profit de l'association pour la sclérose en plaques.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-083

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE TOUR  
CAPITALES 14 AU 17 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE Tour Capitales 2016, randonné cyclistes qui a pour but d'amasser des fonds pour des organismes qui viennent en soutien aux soldats blessés au , doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Champlain le 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain appuie la tenue de cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain autorise le passage du Tour Capitales 2016 le 14 septembre 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-084

**MANDAT POUR LA VENTE DE TERRAIN DE LA RUE JACOB**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le lot # 5 785 361 qui est desservi par les services d'aqueduc et d'égout sur la rue Jacob et qu'elle peut conclure des ententes pour se départir, à titre onéreux; de ses biens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en vente le lot par l'entremise d'un courtier en immeuble et que des propositions lui ont été soumises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité donne à monsieur Alain Croteau, courtier immobilier REMAX, le mandat de la mise en vente du terrain portant le # de lot 5 785 361, pour la municipalité en contrepartie d'une commission dont le montant équivaut à 5% du montant de la vente du terrain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-085

**SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE SERVICE DES  
LOISIRS DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire confier à un mandataire l'organisation d'activités de loisirs destinées aux résidents de Champlain;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente entre le service des Loisirs de Champlain inc. et la Municipalité de Champlain élaboré par des représentants des organismes et qu'il est soumis aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil municipal de Champlain accepte les dispositions comprises dans le projet d'entente entre le service des Loisirs de Champlain inc. et la Municipalité de Champlain qui lui est soumis et autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer l'entente pour et au nom de la municipalité afin de la mettre en vigueur.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-086

**SUBVENTION AU SERVICE DES LOISIRS DE CHAMPLAIN  
POUR LES CAMPS DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de Champlain a présenté une demande de subvention salariale pour deux (2) animateurs de terrains de jeux et qu'une seule a été accordée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir une 2<sup>e</sup> personne pour faire l'animation des terrains de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain accorde une subvention salariale d'un montant de 2 250 \$ pour l'embauche d'une personne supplémentaire à titre d'animateur de terrains de jeux pour l'été 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-087

**MANDAT POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit faire étendre de l'abat-poussière sur les routes non pavées;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été présentées pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;  
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition faite par Les entreprises Bourget pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium 35% au prix unitaire de .3079 \$ / litre.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-088

**CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE LA BASE DE BETON  
POUR LES EXERCISEURS**

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Cimentier CSD pour faire l'installation de la base de béton pour les exercices ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Cimentier CSD au montant de 3 200 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'accorder à Cimentier CSD le contrat pour l'installation de la base de béton pour les exercices au montant de 3 200 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-06-089

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR MARTIN LESSARD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Lessard a présenté une demande pour un congé sans solde lui soit accordé pour la période entre le 17 juillet 2016 au 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit que l'employeur peut accorder un congé sans solde d'une durée maximum de 60 jours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil accorde un congé sans solde à monsieur Martin Lessard pour la période s'étendant entre le 17 juillet 2016 au 14 août 2016

**ADOPTÉ** unanimement

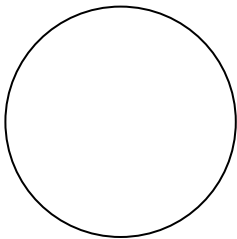
2016-06-090

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier



ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE MAI 2016

Caisse du sud des Chenaux	21 024.26	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.84	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	8 928.61	
Bell	830.40	
Visa	169.75	
Leblanc Jacques	139.78	remb.taxes
Arc-en-scène	103.48	location micros - Relève
Petite Caisse Municipalité	300.00	cash départ - Relève
Carignan Pierre	14.17	remb.taxes
Chartier Yvan	3.38	remb.taxes
Developpement CJR	7.21	remb.taxes
Dumas Gilles	33.59	remb.taxes
Godin Denys P	1.05	remb.taxes
Pintal Philippe et autres	2.70	remb.taxes
Stevens Patrick	66.57	remb.taxes
Toupin Jean	84.79	remb.taxes
Tourigny Berthe	43.73	remb.taxes
Boisvert Denis	1 000.00	subv.revitalisation
Dargis Simon	1 500.00	subv.revitalisation
Gélinas Nancy et autres	4 000.00	subv.revitalisation
Hamelin Paul-Arthur	1 500.00	subv.revitalisation
Lévesque Hugo	1 000.00	subv.revitalisation
Caisse du sud des Chenaux	14 778.64	déductions à la source
CARRA	1 395.16	régime de retraite
Ministre du Revenu	110.51	ajust. TVQ
Ministère des Affaires municipales	1 415.00	trop perçu sur en lieux de taxes
SCFP	343.12	cotisations syndicales
Société canadienne des postes	126.24	drainage des bornes fontaines
Société canadienne des postes	126.24	communiqué nucléaire
Société canadienne des postes	540.15	bulletin juin + timbres
	-	
TOTAL	<u>63 878.02</u>	

## COMPTES À PAYER

Air liquide Canada	11.05	oxygene-Pompier
<b>Atelier D.Lefebvre</b>	45.88	lame tondeux
Bureau en Gros	360.93	papier de chemises
<b>Caisse du sud des Chenaux</b>	<b>14 719.14</b>	<b>déductions à la source</b>
Canac	173.83	évier garage des pompiers
<b>Carrière Trois-Rivières</b>	<b>571.22</b>	<b>criblure</b>
Centre bureautique	687.92	utilisation copieur
Chauffage Gosselin	1 243.96	diésel
Chemin de fer Québec-Gatineau	1 108.00	entretien passages à niveau
Excavation René Chorel enr.	1 033.71	balai de rue - transport de pierres
Com. scolaire du Chemin du Roy	50.59	internet biblio
Coop Univert	321.03	releve culturelle
Les Entreprises Trema	2 878.97	balayage de rue
Environex	752.81	analyses
<b>Excavation Pronovost et Godin</b>	<b>3 521.11</b>	<b>nivelage de rues</b>
Garage Poirier et fils	615.67	entretien véhicule
Gestion parasitaire l'Heureux	402.41	contrôle araignées
Groupe CLR	314.92	répartition + loc pagettes
Groupe Lafrenière tracteurs	137.57	entretien Kubota
<b>Groupe Conseils MCG</b>	<b>2 448.68</b>	<b>rédaction et présentation rapport</b>
Intoteck	40.19	florry drive
Javel Bois-Francs	2 374.93	chlore
La Capital Assurance	2 301.17	ass. Collective
La Pérade Ford	148.71	Batteri unité d'urgence
Le Blanc Mireille	163.93	remb. Releve + galerie
Malette	11 554.99	hon. Prof. Vérification
Mercier Autoroute 40	411.04	compost. Entr. Paysager
Municipalité de Batiscan	1 043.71	entraide pompiers
Municipalité Ste-Geneviève	2 020.00	entraide pompiers
<b>Neksys</b>	<b>367.03</b>	<b>reparation relais brisé - télémétrie</b>
<b>Nettoyage Sani-Mont</b>	<b>1 857.66</b>	<b>vider et nettoyer station pompage</b>
<b>Pierre Du Sault Transport</b>	<b>589.24</b>	<b>voyage terre + pelle mécanique feu rg Ste-Marie</b>
<b>Pluritec</b>	<b>402.41</b>	<b>plans et devis puits rg St-Pierre</b>
Protection Incendie CFS	43.64	adapteur garage
Renaud Bray	774.46	livres
Roger San-fil	79.12	télémétrie
Services tech. Incendies	401.84	Recharges cylindres

Service des Loisirs de Champlain	9 814.00	2e vers. + ajustement 1er vers.
Signal services inc.	1 385.45	dos d'âne
Simon Guy	570.34	remb. Ass. Gene. Des plus beaux villages
Sports-inter plus	997.99	poussière de ligne
<b>SCFP</b>	<b>344.74</b>	<b>cotisations syndicales</b>
Techno feu	1 456.16	entr. Camion pompier
Trans. Médias	77.91	appel d'offres puits
Trottier Mario	479.45	inscription congrès chef pompier
<b>Ville de Trois-Rivières</b>	<b>9 790.80</b>	<b>achat d'eau avril et mai 2016</b>
Vitrierie du Centre	443.34	vitre thermos - Centre
Wolseley Canada	114.04	vanne - quai
<b>Zoll medical Canada</b>	<b>442.60</b>	<b>pires au lithium pour 1er répondants</b>
<b>Pompiers</b>	<b>3 368.54</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>429.63</b>	
	<hr/>	
TOTAL	<u>85 688.46</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 4 JUILLET 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-07-091

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 20 juin 2016
7. Nomination d'un nouveau membre au CCU
8. Autorisation d'affichage sur le lot 4 504 274
9. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2007- 06 de revitalisation
10. Mandat pour les services d'ingénierie pour l'aménagement du réservoir du village
11. Paiements des indemnités du 3<sup>e</sup> puits
12. Demande de soumissions pour le déneigement des routes municipales
13. Demande de soumissions pour le déneigement des rues municipales
14. Contrat pour la modification en alimentation électrique de la cabane des marqueurs
15. Demande de la corporation touristique de Champlain
16. Subvention à l'association des Fromagers Artisans
17. Acquisition de calendriers d'Appartenance Mauricie
18. Varia : Acquisition de sept (7) habits pour la brigade incendie de Champlain  
Adhésion à la mutuelle de santé sécurité au travail  
NOVO SST
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-07-092

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6  
JUN 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 juin 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-093

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 4 juillet 2016 pour une somme n'excédant pas 51 893.69 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 20 JUIN 2016**

Monsieur Yvon Sauvageau, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 20 juin 2016

2016-07-094

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU**

CONSIDÉRANT QUE le CCU peut être formé de 8 membres et qu'il y a un poste disponible;

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Lefrançois a signifié son intérêt pour siéger sur le comité et qu'elle a participé à titre d'observatrice à la dernière réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE madame Maude Lefrançois soit nommée pour siéger au CCU pour l'année 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-095

**AUTORISATION D'AFFICHAGE SUR LE LOT 4 504 274.**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'installation de deux panneaux d'affichage commercial sur le lot 4 504 274 du cadastre de la municipalité de Champlain, dans les limites de la zone 212-AF;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage commercial est autorisé dans les limites de la zone, mais est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE des plans illustrant le projet sont présentés par le demandeur;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'intègre dans l'environnement du secteur visé et correspond aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec pour réaliser son projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité autorise l'émission d'un permis d'affichage pour l'installation de deux (2) panneaux publicitaires sur le lot 4 504 274 du cadastre de la municipalité de Champlain conformément au projet présenté par monsieur Stéphane Marchand.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

### **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-06 DE REVITALISATION**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Sauvageau de la présentation à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à modifier le règlement 2007-06 pour fixer les conditions et montants d'un programme de revitalisation.

2016-07-096

### **MANDAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE POUR L'AMÉNAGEMENT DU RÉSERVOIR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire mettre aux normes les équipements de distribution d'eau potable situés au 120, boulevard de la Visitation;

CONSIDÉRANT QUE Pluritec ingénieurs-conseils a présenté une offre de services pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés au remplacement de la mécanique de pompage au réservoir principal du système de distribution d'eau potable de la municipalité de Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services présentée et mandate Pluritec ingénieurs-conseils pour les travaux de conception et la préparation des plans et devis techniques pour le projet de remplacement de la mécanique de pompage au réservoir du 120, boulevard de la Visitation, conformément à la proposition soumise

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-097

### **PAIEMENTS DES INDEMNITÉS DU 3<sup>E</sup> PUIITS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a signé des ententes avec les propriétaires des terrains affectés par les travaux de raccordement d'un 3<sup>e</sup> puits au système de distribution de l'eau potable municipal pour l'acquisition de terrains et de servitudes;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement du puits au système de distribution d'eau potable sont déjà entrepris;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil autorise le paiement des indemnités aux propriétaires conformément aux ententes.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-098

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat de déneigement des routes municipales s'est terminé au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire continuer à faire faire les travaux d'entretien d'hiver des routes pour les trois (3) prochaines saisons;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la dépense pour la réalisation de ce contrat est de plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

Qu'un appel d'offres public soit fait pour obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux d'entretien d'hiver des routes suivantes :

Rang St-Pierre

Route Carignan

Route Marchand

Route Ste-Marie

Rang Ste-Marie

Chemin de front Ste-Marie

Route Picardie

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-099

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat de déneigement des rues municipales s'est terminé au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat dont la dépense est inférieure à 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire continuer à faire faire les opérations de déneigement et d'entretien des rues pour les trois (3) prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

Qu'un appel d'offres par voie d'invitation soit entrepris pour les travaux d'entretien d'hiver des rues Provencher, Jacob, Place Boisvert, Marsolet, Ile Valdor, Langevin, Nouvelle-Vague, William.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-100

**CONTRAT POUR LA MODIFICATION EN ALIMENTATION  
ÉLECTRIQUE DE LA CABANE DES MARQUEURS**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de modification de l'alimentation électrique du terrain de balle sont nécessaires pour assurer la conformité de l'installation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification de l'alimentation électrique sont évalués à 3 393.89 \$, taxes incluses par R. Beaudoin Électrique ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE R. Beaudoin Électrique ltée soit mandaté pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'alimentation électrique du terrain de balle pour un montant maximum de 3 393.89 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-101

**DEMANDE DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE  
CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la corporation touristique de Champlain organise une fête champêtre à la place de l'église le 22 juillet 2017 et désire la participation du Corps de musique de la Marine Royale canadienne de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que ce soit la corporation municipale qui présente la demande pour obtenir la participation du Corps de musique de la Marine Royale canadienne de Québec à l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain présente une demande au Corps de musique de la Marine Royale canadienne de Québec pour participer à la fête champêtre du 22 juillet 2017 à Champlain

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-102

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES FROMAGERS  
ARTISANS**





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des fromagers artisans du Québec organise un service de transport par autobus pour relier le site du festival des fromagers artisans et le site de Phare sur Champlain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain contribue à l'organisation du festival des fromagers artisans par le prêt d'équipements, de locaux et par le versement d'une subvention d'un montant de 500 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-103

**ACQUISITION DE CALENDRIERS D'APPARTENANCE MAURICIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QU'une contribution financière d'un montant de 50 \$ soit accordée à Appartenance Mauricie pour l'achat de cinq (5) calendriers historiques 2017.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-104

**ACQUISITION DE SEPT (7) HABITS POUR LA BRIGADE INCENDIE DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain doit renouveler les habits de combat incendie de sa brigade;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès de différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise L'Arsenal propose de fournir des habits de combat incendie starfield LARQ1540 à un prix unitaire de 1 680 \$ pour les pompiers et starfield LARQ1541 pour les officiers à un prix unitaire de 1 710 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil accepte la proposition présentée par L'Arsenal pour la fourniture de sept (7) habits de combat incendie pour son service de sécurité incendie.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-105

**ADHÉSION A LA MUTUELLE DE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL NOVO SST**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité de travail ci-après appelée la «Mutuelle» nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité ;

QUE la municipalité de Champlain autorise le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-07-106

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

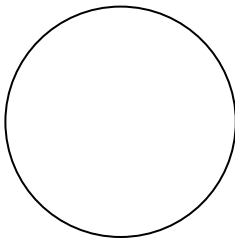
Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 4 JUILLET 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE JUIN 2016

Caisse du sud des Chenaux	16 660.17	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.84	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	4 007.98	
Visa	36.75	copie de sauvegarde
	-	
Dufresne Michel	70.01	formation sécurité
Fondation CEGEP Trois-Rivières	500.00	don
Gaudreaul Francine	162.84	remb. Fourniture bureau loisirs
La Capitale	2 196.62	ass. Collective
Fonds communautaire des Chenaux	200.00	don : service «sacs d'école» 2016
Mun. Saint-Charles-Borromée	2 700.00	formation off. Non urbain
Société canadienne des postes	126.53	dépliant St-Jean
Resto pub Manoir Antic	50.00	don sclérose en plaques
Société canadienne des postes	126.53	bulletin juillet 2016
Ministère des Finances	348.00	permis alcool Phares sur Champlain 2016
	-	
TOTAL	<u>31 474.92</u>	

## COMPTES À PAYER

Avantage industriel	59.39	ancre jeux d'eau
C.A.R.R.A	697.58	pension élus
Centre bureautique	1 097.05	utilisation copieur
Chauffage Gosselin	538.66	diésel
Chemin de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Cimentier Steeve Dumas	4 949.67	dalles pour exercisaut
Com. scolaire du Chemin du Roy	25.29	internet biblio
Coop Univert	67.45	
Corp. Transport Adapté	1 994.00	2e vers.
C.R.S.B.P.	45.99	reliures
Électronique Matteau inc.	27.91	piece système son cabane de balle
Emballage Bettez	346.50	produits entretien centre
Emco	908.67	pieces entrées d'eau
Environex	836.22	analyses
Garage Poirier et fils	150.94	réparation Chevrolet
Gaudreault Francine	107.42	remb. Fourniture de bureau
Godin Josée	11.50	remb. Clés pour armoire CDT
<b>Groupe CLR</b>	<b>329.81</b>	<b>étui pagette</b>
Groupe Lafrenière tracteurs	140.90	pneu
Houde Jean	871.19	remb. Déplacements
Le Blanc Mireille	8.28	remb. Nettoyeur Daoust
Marchand Stéphane	50.00	1 castor
Mercier Autoroute 40	344.93	Tub St-Jean
<b>Mun. Batiscan</b>	<b>180.00</b>	<b>entraide pompiers</b>
Mun, Ste-Geneviève	560.00	entraide pompiers
Mun. Ste-Anne-de-la-Pérade	2 160.00	insc. Hockey et CPA
Les Peinture Jean Carignan	327.62	CDT
Renaud-Bray	26.20	livres
<b>SCFP</b>	<b>145.50</b>	<b>cotisations juin 2016</b>
Signal services inc.	209.83	dos d'âne
<b>Syndicat</b>	<b>190.25</b>	<b>cotisations juin 2016</b>
United Rentals location équip.	693.55	peinture soccer
Véolia	442.44	sachet chlore+capteur oxygène dissous
<b>Pompiers</b>	<b>729.29</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>590.74</b>	
	<hr/>	
TOTAL	<u>20 418.77</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

ABSENTS

- Monsieur Sébastien Marchand
- Monsieur Yvon Sauvageau

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

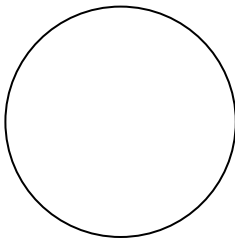
2016-08-107

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 18 juillet 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par madame Lise Massicotte et monsieur Alain Lamontagne pour permettre la construction d'un bâtiment agricole (abri à foin) à 3 m de la ligne du terrain au lieu de 12 m et d'un bâtiment agricole de 40'X50' à 3 m de la limite de terrain au 336, rang St-Pierre sur le lot 4 504 384
8. Demande de dérogation mineure présentée par madame Analie Morissette visant à corriger l'irrégularité au 112, rue St-Joseph concernant la remise implantée à 0.19 m de la limite latérale de terrain au lieu de 1.5 m sur le lot 4 502 962
9. Demande d'affichage présentée par Isabelle Parent (Zabel) au 336, rue Notre-Dame
10. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux
11. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux
12. Contrat pour l'installation d'une clôture au parc du Centre du Tricentenaire
13. Demande de soumissions pour l'installation d'un ponceau sur la route Ste-Marie
14. Contrat pour des travaux d'asphaltage



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

15. Acceptation des eaux usées de Massibec

16. Varia : \_\_\_\_\_

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-108

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4  
JUILLET 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 juillet 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-109

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 1<sup>er</sup> août 2016 pour une somme n'excédant pas 149 959.47 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 18 JUILLET  
2016**

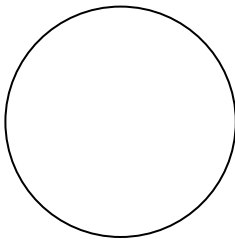
Monsieur Jean Houde, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 20 juillet 2016

2016-08-110

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MADAME LISE MASSICOTTE ET MONSIEUR ALAIN  
LAMONTAGNE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT AGRICOLE (ABRI A FOIN) A 3 M DE LA  
LIGNE DU TERRAIN AU LIEU DE 12 M ET D'UN BÂTIMENT  
AGRICOLE DE 40'X50' A 3 M DE LA LIMITE DE TERRAIN AU  
336, RANG ST-PIERRE SUR LE LOT 4 504 384**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment agricole et l'agrandissement d'un autre avec une marge de recul du côté ouest de 3 m au lieu de 12 m au 336 rang St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du propriétaire voisin à l'ouest du terrain visé est implantée, au sud du rang St-Pierre, à plus de 180 m des bâtiments projetés et qu'il ne peut y avoir d'autres bâtiments résidentiels;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE l'orientation des pentes de toit des bâtiments projetés fait en sorte que l'écoulement des eaux et de la neige se font sur le terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande présentée par madame Lise Massicotte et monsieur Alain Lamontagne et recommande son acceptation par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments projetés sont par ailleurs conformes à la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain accorde la dérogation demandée et autorise l'agrandissement d'un bâtiment agricole d'élevage existant ainsi que la construction d'un autre bâtiment agricole avec des marges de recul latérales de 3 m du côté ouest tel qu'illustré au croquis déposé avec la demande.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-111

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME ALANIE MORRISSETTE VISANT À CORRIGER L'IRRÉGULARITÉ AU 112, RUE ST-JOSEPH CONCERNANT LA REMISE IMPLANTÉE À 0.19 M DE LA LIMITE LATÉRALE DE TERRAIN AU LIEU DE 1.5 M SUR LE LOT 4 502 962.**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'une remise à une distance de 0.19 m de la limite de terrain au 112 rue Saint-Joseph alors que la réglementation prévoit une marge de 1,5 m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé par la demande a été implanté il y a plus de 20 ans et qu'il n'a pas fait l'objet de plainte;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée pourrait permettre que le bâtiment soit agrandi ou modifié en conservant sa marge de 0.19 m;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime qu'il n'est pas souhaitable qu'une marge de recul de 0.19 m soit la norme pour un bâtiment accessoire;

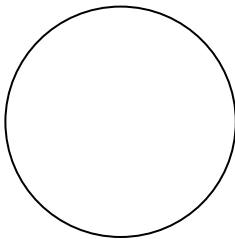
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil municipal de Champlain reconnaît que le bâtiment accessoire implanté sur le terrain du 112, rue St-Joseph à une distance de 0.19 m de la limite de terrain profite de droits acquis, mais refuse la dérogation demandée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-112

**DEMANDE D'AFFICHAGE PRÉSENTÉE PAR ISABELLE PARENT (ZABEL) AU 336, RUE NOTRE-DAME**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'affichage est présentée pour autoriser l'installation d'une enseigne au 336, rue Notre-Dame pour annoncer un atelier de peinture;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'implantation d'une enseigne d'une superficie de près de 4 m<sup>2</sup> avec un éclairage projeté tel qu'illustré sur les dessins présentés avec la demande;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que certains éléments de l'affichage proposé rappellent le caractère champêtre de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil municipal de Champlain autorise l'installation d'une enseigne d'une superficie de près de 4 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les dessins présentés avec la demande, à une distance d'au moins 1 m de la limite avant du terrain.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR  
L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par monsieur Paul-Arthur Hamelin de la présentation à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux.

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR  
L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par monsieur Claude Boisvert de la présentation à une prochaine assemblée du conseil d'un règlement visant à modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux.

2016-08-113

**CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU  
PARC DU CENTRE DU TRICENTENAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire séparer, par une clôture, la partie du terrain où sont installés les exercices extérieurs de celui des stationnements du centre communautaire;

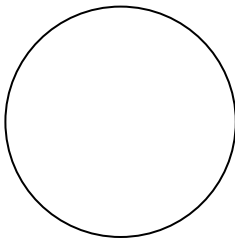
CONSIDÉRANT la proposition présentée par Inter clôture en date du 13 juillet 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition de Inter clôture et mandate l'entreprise pour réaliser l'installation de clôtures au





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

parc adjacent au centre du tricentenaire pour un montant de 1 922 \$ (taxes non comprises).

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-114

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE STE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE le ponceau du ruisseau de la racine salée sous la route Ste-Marie se déforme sous le poids des véhicules qui circulent sur la dite route;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de procéder à la réfection de ce ponceau par insertion pour éviter une dégradation plus grande de la route;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à un montant supérieur à 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE des invitations à soumissionner pour la réalisation de travaux de réfection du ponceau de la Racine salée sous la route Ste-Marie par insertion soient faites à un minimum de trois (3) entrepreneurs.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-115

**CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPALTAGE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire procéder à des travaux de réparation de chaussée sur les routes Ste-Marie, Marchand et rang St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faites auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE Morand excavation inc propose de réaliser les travaux de pavage pour un montant de 13 250 \$ (taxes non comprises) et une surcharge de 18.50 \$ / tonne de concassé supplémentaire et 1.95 \$ par pi 2 de recouvrement de fissure.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

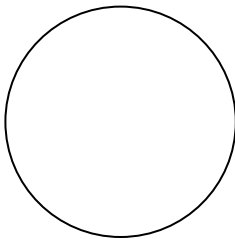
QUE le contrat pour la réparation de pavage sur les routes Ste-Marie, Marchand et rang St-Pierre soit accordé à Morand excavation, conformément à sa proposition datée du 14 juillet 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-116

**ACCEPTATION DES EAUX USÉES DE MASSIBEC**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour que la Municipalité puisse recevoir dans son système de traitement, les eaux



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

usées résultant de la transformation des produits agricoles de la ferme Paul Massicotte et fils ;

CONSIDÉRANT QUE le système de traitement des eaux usées de la municipalité a été conçu pour le traitement d'eaux domestiques et industrielles dont une partie est réservée à Abattoir Champlain en vertu d'une entente intervenue au mois de décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE Abattoir Champlain inc. ne rejette plus d'eaux usées industrielles dans le système municipal de traitement des eaux usées et a cessé ses activités depuis octobre 2011 suite à l'incendie de ses installations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain accepte de recevoir les eaux usées prétraitées de ferme Paul Massicotte et fils inc. résultant de la transformation des produits agricoles lorsque les conditions suivantes seront remplies:

- La démonstration que les eaux proviennent d'un usage agricole conformément aux dispositions de la réglementation de la commission de protection de la zone agricole du Québec devra être faite.
- L'acceptabilité des eaux rejetées devra être confirmée par un consultant nommé par la Municipalité.
- La fin de l'entente entre Abattoir Champlain et la municipalité de Champlain devra être confirmée.
- Une entente devra intervenir entre la Ferme Paul Massicotte et fils inc. et la Municipalité pour définir, entre autres, les paramètres eaux rejetées, les coûts d'utilisation du système de traitement, les quantités et qualités des eaux rejetées au réseau, le programme d'échantillonnage et de suivi des eaux rejetées.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-08-117

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

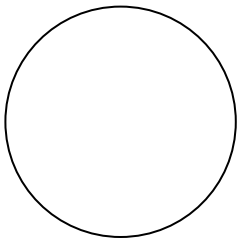
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 1ER AOÛT 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2016

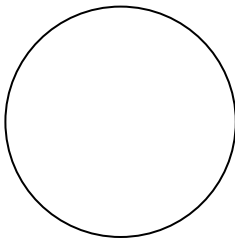
Caisse du sud des Chenaux	16 877.51	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.84	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	4 694.67	
Bell	1 736.25	
Visa	36.75	copie de sauvegarde
RREMQ	3 189.34	régime de retraite
Société canadienne des postes	126.53	Phares
Société canadienne des postes	126.80	Phares
Société canadienne des postes	126.80	le champlinois aout 2016
Pintal Benoit	2 160.00	entretien paysager
Appartenace Mauricie	50.00	5 calendriers
Ville de Trois-Rivières	5 845.62	achat eau juin 2016
La Capital	2 196.62	ass. Collective juillet 2016
Caisse du sud des Chenaux	13 895.01	DAS
Brouillette-Hamelin Pierre	390.00	Phares
Petite caisse municipalité	3 175.00	symposium
Petite caisse municipalité	500.00	cash départ - Phares
Travelling	471.41	Phares
Spectech	5 356.42	feux d'artifice (phares + mun)
Pellerin Carl	804.82	phares
Fred Chappuis	742.30	animation culinaire phares
Paquette Catherine	450.00	Phares
Perreault Benoit	100.00	Phares
Lacombe Patrick	100.00	Phares
Massicotte Luc	100.00	Phares
Cholette Janson Guillaume	100.00	Phares
Bergeron Etienne	75.00	Phares
Martel Luc	100.00	Phares
Rousseau Cindy	175.00	Phares
Potvin simon	100.00	Phares
Bordeleau Constantin	600.00	Phares
Gauthier William	161.25	stationnement - Phares
Chevalier Étienne	53.75	stationnement - Phares
Fortin Johanne	30.00	remb. Clé quai
Lamontagne Alain/Lise Massicotte	<u>25 000.00</u>	achat et sevitudes rang St-Pierre

TOTAL 93 936.34

COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	520.04	absorbant, batterie, cable
Akifer	701.35	gestion aquifère 2016
André Bouvet ltée	2 914.62	forage traverse rang St-Pierre
Bureau en gros	798.57	papiers
Canac	130.98	pièces aqueduc et produit entretien

Carrière Trois-Rivières	5 090.89	criblute
C.A.R.R.A	697.58	pension élus
Centre bureautique	2 024.42	utilisation copieur
Chauffage Gosselin	1 378.21	diésel
Chemin de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Excavation René Choresl	2 304.11	transport de pierre
Comeau Jean-Francois	287.44	site web et logo Phares
Cooke service mobile	37.77	clé Coop
<b>Coop Univert</b>	<b>347.97</b>	<b>Phares et divers</b>
C.R.S.B.P.	19.98	reliures
Électronique Matteau inc.	21.83	piece système son cabane de balle
Emballage Bettez	924.33	produits entretien centre, coupe à vin
Emco	2 711.45	aqueduc et bornes fontaines
Les entreprises Bourget	6 690.76	abat poussière
Excavation Pronovost et Godin	4 855.80	transport de pierre + location niveleuse
Ferme Bel Alpaga	53.40	achats viande - atelier Fred - Phares
Garage Poirier et fils	33.54	réparation tracteur
<b>Groupe Lafrenière tracteurs</b>	<b>1 246.24</b>	<b>réparation tracteur</b>
Hydro Québec	165.56	pose luminaire 521 rang St-Pierre
Javel Bois Francs	321.80	chlore
Laganière Daniel	33.21	attaches - Symposium
Le Blanc Mireille	545.16	remb. Phares sur Champlain
Machinerie des Chenaux	373.16	réparation tracteur
Matrec	219.37	location conteneur
Mun. Batiscan	840.00	entraide pompiers
Mun, Ste-Geneviève	380.00	entraide pompiers
Pintal Benoit	2 160.00	3/5 vers. Entr. Paysager
<b>Poirier Guy</b>	<b>54.22</b>	<b>déplacements formation + photo</b>
Roger sans fils	79.12	télémetrie
Les serres Morand	1 761.98	fleurs
Service des Loisirs Champlain	9 719.50	3/5 vers subvention
Signoplus	529.17	pancartes
<b>Toupin Jean</b>	<b>12.64</b>	<b>photo carte de PR</b>
Trottier Mario	1 239.05	remb. Congrès
Val Mauricie Électrique	601.90	réparation lumières de rues
Westburne	72.66	switch
<b>Pompiers</b>	<b>1 441.56</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>1 127.79</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>56 023.13</b>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-09-118

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> août 2016
5. Adoption des comptes
6. Adoption du règlement 2016-04 visant à remplacer le règlement 2007-06 pour fixer les conditions et montants d'un programme de revitalisation
7. Adoption du règlement 2016-05 visant à modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux
8. Adoption du règlement 2016-06 visant à modifier le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux
9. Contrat pour le déneigement des rues municipales
10. Contrat pour le déneigement des routes municipales
11. Demande de partenariat Gala Artisan des Chenaux 2016
12. Demande de commandite pour le spectacle-bénéfice du Bulletin de Chenaux
13. Varia : Offre de services présentée par Pluritec pour l'Évaluation des capacités résiduelles pour traiter les eaux usées additionnelles de Massibec
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

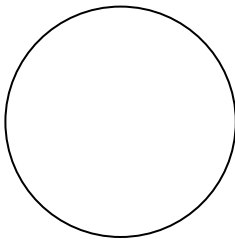
**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-119

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1<sup>ER</sup>  
AOÛT 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> août 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-120

### **ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 septembre 2016 pour une somme n'excédant pas 266 623.91 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-121

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 21016-04 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT 2007-06 POUR FIXER LES CONDITIONS ET MONTANTS D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 85.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet l'octroi par une municipalité de subventions dans le cadre d'un programme de revitalisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté le règlement 2007-06 visant à créer un programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire abroger et remplacer le règlement 2007-06;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseil municipal lors de la séance régulière du 4 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal de Champlain adopte le règlement 2016-04 par lequel il est décrété et statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

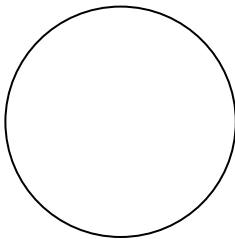
Le présent règlement est intitulé « Règlement visant à décréter un programme de revitalisation » et porte le numéro 2016-04.

#### **ARTICLE 2 PROGRAMME DE REVITALISATION**

LE Conseil municipal de Champlain décrète un programme de revitalisation à l'égard de tout son territoire.

#### **ARTICLE 3 TERRITOIRE VISÉ**

L'ensemble du territoire de la Municipalité est visé par le présent règlement.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

### **ARTICLE 4            OBJECTIFS**

- Augmenter la population par l'implantation de nouvelles familles;
- Densifier l'occupation du sol par l'ajout de nouveaux bâtiments résidentiels;
- Réduire le nombre de terrains vacants bâtissables;
- Améliorer le patrimoine bâti.

### **ARTICLE 5            CATÉGORIE D'IMMEUBLES**

Le présent programme de revitalisation s'applique uniquement aux nouveaux bâtiments résidentiels érigés sur le territoire de la Municipalité de Champlain.

Il s'applique aussi dans le cadre d'une rénovation de bâtiments résidentiels lorsque la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière augmente de plus de 25 000\$.

### **ARTICLE 6            AIDE FINANCIÈRE**

#### **Résidence unifamiliale.**

La Municipalité de Champlain accorde une aide financière à tout premier propriétaire – occupant d'un nouveau bâtiment d'habitation unifamilial conforme à la réglementation, implanté sur un lot dépourvu de bâtiment d'habitation.

Le montant de la subvention versé au premier propriétaire – occupant d'une résidence unifamiliale éligible est de **3 000\$** lorsque le montant de l'évaluation imposable totale de la propriété visée, tel que porté au rôle d'évaluation, est de moins de 250 000\$, de **2 000\$** lorsque l'évaluation imposable totale de la propriété visée par la demande se situe entre 250 000\$ et 350 000\$ et de **1 000\$** lorsque l'évaluation totale imposable de la propriété visée est supérieure à 350 000\$.

#### **Résidence multifamiliale**

La Municipalité accorde une aide financière à tout propriétaire d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial implanté sur un lot vacant conforme à la réglementation en vigueur et dont la valeur inscrite au rôle d'évaluation est supérieure à 150 000\$.

Le montant de l'aide financière pour un bâtiment multifamilial est de **1 500\$** par logement.

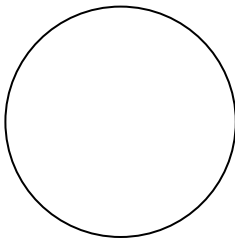
#### **Rénovation de bâtiment résidentiel**

Le montant de l'aide financière est de 1 000\$.

### **ARTICLE 7            CONDITIONS**

Les bâtiments éligibles à une aide financière prévue au présent règlement doivent respecter les conditions suivantes après le 1<sup>er</sup> juillet 2015:





## **Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain**

- La construction du bâtiment doit avoir fait l'objet de l'émission des permis nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur;
- Le bâtiment ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une subvention prévue par le présent règlement ou un règlement antérieur au même effet.
- La construction du bâtiment doit être complètement terminée, y compris le revêtement extérieur conformément à la réglementation en vigueur.
- Suite à une transaction immobilière, le nouveau propriétaire peut, à l'intérieur d'une période de 18 mois, démolir le bâtiment existant et construire un nouveau bâtiment éligible au programme.

### **ARTICLE 8 DEMANDE**

Pour bénéficier de l'aide financière prévue au présent règlement, le propriétaire – occupant d'un bâtiment résidentiel unifamilial ou le propriétaire d'un nouveau bâtiment multifamilial doit en faire la demande auprès de l'inspecteur en bâtiment au plus tard dans les six (6) mois qui suivent l'émission du permis de construction.

Lorsque le propriétaire – occupant fait l'acquisition construit, ou fait construire un bâtiment résidentiel unifamilial éligible, il doit démontrer qu'il est effectivement domicilié à l'adresse du bâtiment et qu'il en est le propriétaire.

Lorsque l'acquéreur d'une propriété résidentielle unifamiliale éligible en devient le premier propriétaire-occupant, La demande doit être présentée au bureau municipal dans les six (6) mois suivant l'occupation ou l'acquisition par le nouveau propriétaire.

### **ARTICLE 9 EXCLUSIONS**

Les permis résidentiels suivants ne sont pas admissibles à l'aide financière :

- Maisons de chambre;
- Les bâtiments résidentiels non imposables;
- Gîtes touristiques.

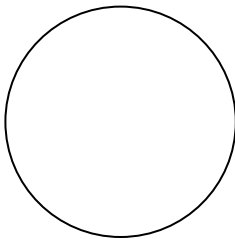
### **ARTICLES 10 VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Le versement de l'aide financière sera fait dans les trente (30) jours suivants la réception à la Municipalité du certificat d'évaluation confirmant la valeur au rôle du nouveau bâtiment, si toutes les autres conditions sont par ailleurs respectées.

### **ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** unanimement



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

2016-09-122

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

CONSIDÉRANT QUE la « Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale » (chapitre E-15.1.0.1) prévoit que toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par monsieur Paul-Arthur Hamelin lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain adopte le règlement 2016-05 et qu'il est par ce règlement décrété ce qui suit :

#### **TITRE**

Le titre du présent règlement est : Règlement de modification du règlement 2014-03 visant à adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Il porte le numéro 2016-05

#### **MODIFICATION DES RÈGLES DE CONDUITE**

Le règlement # 2014-03 est modifié par l'ajout à la section «Règles de conduite» du texte suivant immédiatement après le paragraphe 1.7 :

«1.8 : Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention à déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité».

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

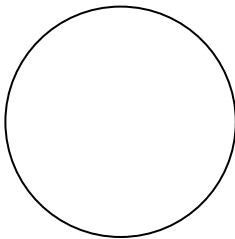
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-123

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-06 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la « Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale » (chapitre E-15.1.0.1) prévoit que toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par monsieur Claude Boisvert lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la municipalité de Champlain adopte le règlement 2016-06 et qu'il est par ce règlement décrété ce qui suit :

### **TITRE**

Le titre du présent règlement est : Règlement de modification du règlement 2012- 06 visant à adopter un code d'éthique des employés municipaux. Il porte le # 2016-06.

### **MODIFICATION DES RÈGLES DE CONDUITE**

Le règlement # 2012 - 06 est modifié par l'ajout à l'article 5 «Règles de conduite» du paragraphe 5.7 intitulé « Divulgence de projet, contrat ou de subvention», immédiatement après le paragraphe 5.6.

Le libellé du paragraphe 5.7 est le suivant : «Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention à déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité».

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-124

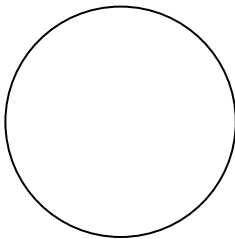
### **CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE des invitations à soumissionner ont été faites conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal du Québec pour la réalisation des travaux de déneigement des rues municipales ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme aux devis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain peut se prévaloir de l'article 938.38 du code municipal du Québec pour l'attribution du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain accorde le contrat pour le déneigement des rues municipales à déneigement Ricard pour une durée de 3 saisons au prix de 22 195.99 \$ pour la saison 2016-2017 et qu'une indexation de 5% soit appliquée pour la saison 2017-2018 et une nouvelle indexation de 5% soit ajoutée pour la saison 2018-2019.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-125

**CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'entretien d'hiver des routes municipales conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée conformément aux dispositions des devis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité de Champlain accorde le contrat pour l'entretien des routes municipales pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 à EFG Excavation inc. pour un prix de 39 900 \$ par saison avant taxes.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-126

**DEMANDE DE PARTENARIAT GALA ARTISAN DES CHENAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

D'autoriser quatre (4) personnes à participer au Gala Artisans des Chenaux 2016 à St-Narcisse le 11 novembre 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-127

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SPECTACLE-BÉNÉFICE DU BULLETIN DES CHENAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

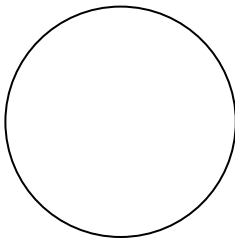
QUE la municipalité de Champlain contribue pour un montant de 250 \$ (4 billets de spectacle) au spectacle-bénéfice du bulletin des Chenaux.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-128

**DON À LA MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

QU'un don d'un montant de 100 \$ soit accordé à la Maison de la Famille des Chenaux pour l'organisation d'un cocktail dinatoire le 26 novembre 2016 pour souligner leur 20<sup>e</sup> anniversaire

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-129

**OFFRE DE SERVICES PRÉSENTÉE PAR PLURITEC POUR L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS RÉSIDUELLES POUR TRAITER LES EAUX USEES ADDITIONNELLES DE MASSIBEC**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée par Massibec inc. pour utiliser le système de traitement des eaux usées municipales pour traiter les eaux de procédé résultant de la transformation de produits agricoles;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la situation et des conséquences du déversement des eaux de procédé de la Ferme Paul Massicotte inc. dans le système de traitement des eaux usées de la municipalité est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été présentée par Pluritec inc. pour évaluer la capacité de traitement de la station municipale pour les effluents de Massibec et émettre des recommandations pour un montant de 4 500 \$ (avant taxes) et analyser le problème des solides en suspension pour un montant de 2 700 \$ (avant taxes).

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYER PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le mandat pour évaluer la capacité de traitement de la station municipale pour les effluents de Massibec, l'analyse de la problématique des MES et émettre des recommandations soit accordé à Pluritec Itée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-09-130

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 6 SEPTEMBRE 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2016

Caisse du sud des Chenaux	22 435.90	rémun.employés (30 juillet)
Caisse du sud des Chenaux	4 061.85	rémunération conseil et biblio
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	8 522.79	
Bell	829.56	
Carte Sonic	117.40	carburant
Visa	36.75	
Ass. Des Fromagers artisans	500.00	don
Synd canadien de la fonction publique	156.45	cotisations syndicales
SCFP section locale	204.57	cotisations syndicales
Caisse du sud des Chenaux	17 563.76	DAS
Ville de Trois-Rivières	5 159.44	achat eau juillet 2016
La Capitale assurance	2 196.62	assurance collective
Ministère des Finances	44.00	régie des alcools journée du 25 septembre
Société canadienne des postes	144.46	bulletin septembre 2016
Coopérative jeunesse de service	40.00	aide Phares sur Champlain
Guillemette Jérôme	86.00	stationnement - Phares
Boisvert Thierry	86.00	aide Phares sur Champlain
	<hr/>	
TOTAL	<u>62 413.20</u>	

COMPTES À PAYER

Atelier D. Lefebvre	125.76	rép. Débroussailleuse
Les Autobus Péradiens	543.13	autobus - Phares
Bureau en gros	652.53	fourniture bureau - Loisirs
C.A.R.R.A	697.58	pension élus
Carrière Trois-Rivières	598.83	criblure
Centre bureautique	749.35	photocopies
Centre de simulation	586.37	formation PR
Chapiteaux Nord-sud	2 299.50	chapiteau - Phares
Chartray réfrigération	167.29	réparation frigidaire CDT
Chauffage Gosselin	823.40	diesel
Chemin de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Cloture Cambrek	2 209.82	cloture CDT
Com. Scol.chemin du roy	25.30	internet biblio
<b>La coop univert</b>	<b>372.09</b>	éliminateur guepe, courroie....
Plante Sport	91.98	but baseball
Poirier Jocelyne	23.00	remb. Achat biblio
École nationale des pompiers	420.00	formation officier
Environex	792.63	analyses
Garage Poirier et fils	380.87	rép. Unité d'urgence
Gaxon Laurendeau	320.78	gazon exerciseurs - CDT
Groupe CLR	1 341.95	loc. portatif, serv. Répartition. Loc. pagettes

<b>Groupe Lafrenière tracteur</b>	<b>33.32</b>	<b>Thermostat</b>
Ico Technologie	570.96	formation pompiers
<b>Infoteck</b>	<b>1 215.23</b>	<b>portable centre + licence office</b>
Le Nouvelliste	552.57	avis déneigement
Machinerie des Chenaux	128.51	huile hydraulique
<b>M.R.C des Chenaux</b>	<b>168 260.00</b>	<b>quote-part</b>
Municipalité de Batiscan	1 832.68	entraide feu 829, Notre-Dame
Municipalité St-Narcisse	1 020.00	entraide feu 829, Notre-Dame
Municipalité Ste-Geneviève	3 450.00	entraide feu 829, Notre-Dame
Patry Gilles	150.00	3 castors
Pierre Du Sault Transport	1 241.73	entrée eau + voyage terre
Pintal Benoit	2 160.00	entretien paysager
Pompage Expert	556.48	toilettes - Phares
Protection incendie CFS	73.93	recharge cylindre
Roger sans fils	162.40	télémetrie
Service techniques incendies	551.31	recharge cylindre
<b>Ville de Trois-Rivières</b>	<b>7 305.87</b>	<b>achat eau</b>
<b>Pompiers</b>	<b>686.22</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>483.34</b>	
	<hr/>	
TOTAL	<u>204 210.71</u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 3 OCTOBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-10-131

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 19 septembre 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yves Coulombe pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à plus de 10 m du bâtiment principal au 566, rue Notre-Dame sur le lot 4 504 657
8. Journée de formation de l'AQU
9. Résolution demande de subvention pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017
10. Résolution nomination du représentant ou de la représentante responsable de la politique familiale
11. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de *Loi n°106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*
12. Mandat à monsieur Yvon Héroux, architecte, pour l'évaluation des coûts pour la rénovation du Centre du Tricentenaire (programme d'infrastructure communautaire de Canada 150)
13. Nomination d'un représentant à la MRC
14. Travaux supplémentaires aux puits rang St-Pierre
15. Varia : \_\_\_\_\_
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-10-132

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6  
SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-133

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 3 octobre 2016 pour une somme n'excédant pas 282 499.22 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 18 JUILLET  
2016**

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 19 septembre 2016

2016-10-134

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR YVES COULOMBE POUR PERMETTRE LA  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA  
COUR AVANT À PLUS DE 10 M DU BÂTIMENT PRINCIPAL  
AU 566, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 504 657**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) dans la cour avant, à plus de 10 m du bâtiment principal au 566, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que l'implantation d'un bâtiment accessoire ne doit pas se faire dans la partie de la cour avant directement en façade du bâtiment principal et qu'il ne peut en être éloigné de plus de 10 m;

CONSIDÉRANT QU'il y a un terrain construit entre la rue et le bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de traitement des eaux usées de la résidence est située dans la cour avant de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un bâtiment accessoire ne peut être faite dans les cours latérales ou arrière à cause des dimensions du terrain et l'emplacement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a analysé la demande, rencontré le propriétaire et recommande l'acceptation de la dérogation demandée sous réserve de la présentation d'un croquis de la construction ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise la construction d'un bâtiment accessoire de 12 pi sur 17 pi dans la cour avant conformément à la demande et aux documents déposés par le demandeur au 566, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-135

**JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE madame Maude Lefrançois soit autorisée à participer à la journée de formation de l'AQU à St-Eustache le 15 octobre 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-136

**RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté un projet de politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de politique familiale travaille à la mise en œuvre de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a adopté un programme de soutien aux politiques familiales municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande de subvention visant à financer la mise en œuvre de la politique familiale adoptée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-137

**RÉSOLUTION NOMINATION DU REPRÉSENTANT OU DE LA REPRÉSENTANTE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté un projet de politique familiale et qu'un comité travaille à la mise en œuvre de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est pertinent de nommer un de ses membres pour le représenter pour les questions de politique familiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE madame Mireille Le Blanc soit mandatée pour représenter le conseil municipal au sein du comité de la politique familiale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-138

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 106, LOI  
CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE  
ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES  
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

CONSIDÉRANT QUE les instances de la FQM ont eu des discussions sur la position de l'organisme concernant le projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, lors de son congrès annuel;

CONSIDÉRANT QUE la FQM pourra modifier sa position suite à son congrès;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain remette sa décision d'appui à la FQM à une prochaine assemblée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-139

**MANDAT À MONSIEUR YVON HÉROUX, ARCHITECTE,  
POUR L'ÉVALUATION DES COÛTS POUR LA RÉNOVATION  
DU CENTRE DU TRICENTENAIRE (PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a déposé un projet de rénovation de son centre communautaire dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser les travaux et les coûts des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QU'une proposition est déposée par monsieur Yvon Héroux pour la réalisation de l'évaluation des coûts pour un montant de 3 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain mandate monsieur Yvon Héroux, architecte pour la réalisation d'une évaluation budgétaire d'une réfection majeure du Centre du Tricentenaire conformément à l'offre de services présentée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-140

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le maire de la municipalité est d'office membre du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux que : «En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres»

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent que la municipalité de Champlain soit représentée à chaque rencontre du conseil de la MRC des Chenaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil de la municipalité de Champlain désigne monsieur Sébastien Marchand à titre de substitut agissant comme représentant au conseil de la MRC des Chenaux en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-141

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUX Puits RANG ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès au puits d'alimentation en eau potable situé sur le lot 4 504 384 devrait être réaménagé sur une longueur supplémentaire d'environ 45 m;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le contrat d'aménagement d'un troisième puits prévoit un prix de 17.70 \$ par m<sup>2</sup> pour les chemins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYER PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal ajoute une longueur supplémentaire de 45 m de chemin au contrat d'aménagement du puits.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-142

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Caisse du sud des Chenaux	17 443.13	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.85	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 438.81	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	8 652.91	
Bell	653.77	
Visa	36.75	
La Capitale assurance	1 296.62	assurance collective
Société canadienne des postes	250.88	communiqué aînés et ski de fond + bulletin
Colloque de traumatologie	75.00	formation P.R.
Arsenau Émile	30.00	remb. Clé quai
Lacroix Jacques	30.00	remb. Clé quai
Laganière Jérôme	30.00	remb. Clé quai
Croteau Denis	100.00	musique - journée des bâtisseurs
Lepage Jacques	81.63	remboursement de taxes
Lefrançois Maude	10.74	remboursement de taxes
Ferme Duval 2002 inc	14.33	remboursement de taxes
Dontigny Éric	2.40	remboursement de taxes
9279-7778 Québec inc.	0.41	remboursement de taxes
Leblanc Renée	54.25	subv.système de pompage
Valois René	54.25	subv.système de pompage
Trudel Gilles	54.25	subv.système de pompage
Tessier Réjean	54.25	subv.système de pompage
St-Onge Bruno	54.25	subv.système de pompage
Roy Gary	54.25	subv.système de pompage
Roux Diane	54.25	subv.système de pompage
Perron Denis	54.25	subv.système de pompage
Milette Luc	54.25	subv.système de pompage
Massicotte Claude	54.25	subv.système de pompage
Marchand Romuald	54.25	subv.système de pompage
Marchand Stéphane	54.25	subv.système de pompage
Manseau Ginette	54.25	subv.système de pompage
Longval Carmen	54.25	subv.système de pompage
Lessard Sylvain	54.25	subv.système de pompage
Lessard Martin	54.25	subv.système de pompage
Houde Jean - 1200 N-D	54.25	subv.système de pompage
Houde Jean - 663 N-D	54.25	subv.système de pompage
Girard Luc	54.25	subv.système de pompage

Genest Herménégilde	54.25	subv.système de pompage
Frigon Daniel	54.25	subv.système de pompage
Frigon Yves	54.25	subv.système de pompage
Dorval Denis	54.25	subv.système de pompage
Cyrenne Réjean	54.25	subv.système de pompage
Chorel Bernard	54.25	subv.système de pompage
Bouchard Marie	54.25	subv.système de pompage
Petit Jacqueline	54.25	subv.système de pompage
Beaudry Raymond	54.25	subv.système de pompage
Barnes Alain	54.25	subv.système de pompage
Pelletier Isabelle	54.25	subv.système de pompage
Audet Robert	54.25	subv.système de pompage
Trottier Sylvain	298.36	monitorat
Patry Éric	150.00	castors
Caisse du sud des Chenaux	15 356.59	déductions à la source
Bulletin des Chenaux	250.00	spectacle bénéfice
Maison de la Famille des Chenaux	100.00	cocktail dinatoire
SCFP	361.79	cotisations syndicales

-

TOTAL 54 635.37

### COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	206.27	gants de nitrile
<b>Agence sécurité Accès</b>	<b>351.25</b>	<b>surveillance - Phares</b>
Archambault	648.12	livres bibliothèque
<b>Bureau en gros</b>	<b>242.84</b>	<b>fournitures de bureau</b>
Centre de la batterie	78.03	piles
Caisse du sud des Chenaux	13 606.01	déductions à la source
<b>Canac</b>	<b>302.74</b>	<b>tuyau, balais, barre soutien et pistolet à peinture</b>
CARRA	697.58	régime de retraite
Centre Bureautique	1 030.15	utilisation du copieur, brochures
Charles Turcotte et fils	277.37	pneux
Chauffage P.Gosselin	561.98	diésel
Chemins de fer Québec Gatineau	554.00	entr. Passages à niveau
Comm.scol.Chemin du Roy	50.59	système téléphonique Biblio
<b>Construction et Pavage Boisvert</b>	<b>60 107.55</b>	<b>décompte #1 - 3e puits</b>
<b>Coop Univert</b>	<b>60.98</b>	<b>vis, rouleau, manchons...</b>
Cormier Marie-Andrée	99.90	remb.déplacements
CRSBP	9.99	reliures

Denis Pelletier réfrigération	120.72	entretien syst. Climatisation
Poirier Jocelyne	128.19	remb.dépenses journée bâtisseurs et halloween
<b>Desaulniers Sandra</b>	<b>200.00</b>	<b>musique soirée de Noël</b>
Educ Expert	1 075.02	formation pompiers
Emballages Bettez	236.42	produits d'entretien - Centre
Environex	670.48	analyses
<b>Excavation Pronovost Godin</b>	<b>2 816.89</b>	<b>nivelage et gravier</b>
Fédération québécoise des municipalités	32.50	frais d'expédition
9072-3602 Québec inc.	6 338.00	débroussaillage de fossés
Garage Poirier et fils	141.61	vidange d'huile et tube pour pneu
Groupe CLR	286.64	location télépages, serv. Répétitrice
Groupe Lafrenière tracteurs	1 116.80	réparations Kubota
Infoteck	33.34	réparation ordinateur
Le Nouvelliste	286.87	publicité - Phares
Major Mini Moteur	111.10	réparations scie mécanique
Les Médailles Lanaudière	264.44	médailles de chien
Ministre des Finances	85 278.00	sûreté du Québec
Morand excavation	18 283.32	travaux d'asphaltage
<b>Municipalité de Batiscan</b>	<b>109.93</b>	<b>recharge oxygene - pratique comune</b>
Peintures Jean Carignan	152.05	peinture - petit garage et Centre
<b>Pierre DuSault transport</b>	<b>1 011.79</b>	<b>feu ferme duval et entrée d'eau</b>
Pintal Benoit	2 160.00	entretien paysager
Previmed	90.00	recharge oxygene
<b>Pronovost Sonya</b>	<b>60.06</b>	<b>nourriture halloween</b>
R.Beaudoin Électrique	7 498.55	terrain balle et Phares
<b>Rogers</b>	<b>80.37</b>	<b>télémetrie</b>
SCFP	351.54	cotisations syndicales
Service des loisirs	11 969.50	subvention + subv. Suppl. emploi
<b>Société canadienne des postes</b>	<b>1 839.60</b>	<b>timbres</b>
Timothy's cafés du monde	179.80	café
<b>Tremblay Bois Mignault Lemay</b>	<b>2 509.41</b>	<b>hon.juridiques général, 2e ver. 1re ligne et dérogation</b>
<b>Turcotte Jean &amp; Duchesne Josée</b>	<b>1 825.00</b>	<b>cervitude - puits</b>
Véolia	747.45	electrode PH
<b>Vitrierie Clétech</b>	<b>286.52</b>	<b>verre laminé - Kubota</b>
Westburne Québec	166.94	lampe fluorescent
<b>Pompiers</b>	<b>304.83</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>214.82</b>	
TOTAL	<u><u>227 863.85</u></u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 3 OCTOBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-10-131

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 19 septembre 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yves Coulombe pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à plus de 10 m du bâtiment principal au 566, rue Notre-Dame sur le lot 4 504 657
8. Journée de formation de l'AQU
9. Résolution demande de subvention pour le programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017
10. Résolution nomination du représentant ou de la représentante responsable de la politique familiale
11. Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de *Loi n°106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*
12. Mandat à monsieur Yvon Héroux, architecte, pour l'évaluation des coûts pour la rénovation du Centre du Tricentenaire (programme d'infrastructure communautaire de Canada 150)
13. Nomination d'un représentant à la MRC
14. Travaux supplémentaires aux puits rang St-Pierre
15. Varia : \_\_\_\_\_
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-10-132

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6  
SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 6 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-133

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 3 octobre 2016 pour une somme n'excédant pas 282 499.22 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 18 JUILLET  
2016**

Monsieur Sébastien Marchand, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 19 septembre 2016

2016-10-134

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR YVES COULOMBE POUR PERMETTRE LA  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA  
COUR AVANT À PLUS DE 10 M DU BÂTIMENT PRINCIPAL  
AU 566, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 504 657**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) dans la cour avant, à plus de 10 m du bâtiment principal au 566, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit que l'implantation d'un bâtiment accessoire ne doit pas se faire dans la partie de la cour avant directement en façade du bâtiment principal et qu'il ne peut en être éloigné de plus de 10 m;

CONSIDÉRANT QU'il y a un terrain construit entre la rue et le bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de traitement des eaux usées de la résidence est située dans la cour avant de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un bâtiment accessoire ne peut être faite dans les cours latérales ou arrière à cause des dimensions du terrain et l'emplacement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a analysé la demande, rencontré le propriétaire et recommande l'acceptation de la dérogation demandée sous réserve de la présentation d'un croquis de la construction ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise la construction d'un bâtiment accessoire de 12 pi sur 17 pi dans la cour avant conformément à la demande et aux documents déposés par le demandeur au 566, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-135

**JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE madame Maude Lefrançois soit autorisée à participer à la journée de formation de l'AQU à St-Eustache le 15 octobre 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-136

**RÉSOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté un projet de politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de politique familiale travaille à la mise en œuvre de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a adopté un programme de soutien aux politiques familiales municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande de subvention visant à financer la mise en œuvre de la politique familiale adoptée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-137

**RÉSOLUTION NOMINATION DU REPRÉSENTANT OU DE LA REPRÉSENTANTE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a adopté un projet de politique familiale et qu'un comité travaille à la mise en œuvre de ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est pertinent de nommer un de ses membres pour le représenter pour les questions de politique familiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE madame Mireille Le Blanc soit mandatée pour représenter le conseil municipal au sein du comité de la politique familiale.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-138

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 106, LOI  
CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE  
ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES  
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

CONSIDÉRANT QUE les instances de la FQM ont eu des discussions sur la position de l'organisme concernant le projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, lors de son congrès annuel;

CONSIDÉRANT QUE la FQM pourra modifier sa position suite à son congrès;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain remette sa décision d'appui à la FQM à une prochaine assemblée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-139

**MANDAT À MONSIEUR YVON HÉROUX, ARCHITECTE,  
POUR L'ÉVALUATION DES COÛTS POUR LA RÉNOVATION  
DU CENTRE DU TRICENTENAIRE (PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a déposé un projet de rénovation de son centre communautaire dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préciser les travaux et les coûts des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QU'une proposition est déposée par monsieur Yvon Héroux pour la réalisation de l'évaluation des coûts pour un montant de 3 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain mandate monsieur Yvon Héroux, architecte pour la réalisation d'une évaluation budgétaire d'une réfection majeure du Centre du Tricentenaire conformément à l'offre de services présentée.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-140

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le maire de la municipalité est d'office membre du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux que : «En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres»

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent que la municipalité de Champlain soit représentée à chaque rencontre du conseil de la MRC des Chenaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil de la municipalité de Champlain désigne monsieur Sébastien Marchand à titre de substitut agissant comme représentant au conseil de la MRC des Chenaux en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-141

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUX Puits RANG ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès au puits d'alimentation en eau potable situé sur le lot 4 504 384 devrait être réaménagé sur une longueur supplémentaire d'environ 45 m;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le contrat d'aménagement d'un troisième puits prévoit un prix de 17.70 \$ par m<sup>2</sup> pour les chemins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYER PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal ajoute une longueur supplémentaire de 45 m de chemin au contrat d'aménagement du puits.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-142

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016

Caisse du sud des Chenaux	17 443.13	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.85	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 438.81	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	8 652.91	
Bell	653.77	
Visa	36.75	
La Capitale assurance	1 296.62	assurance collective
Société canadienne des postes	250.88	communiqué aînés et ski de fond + bulletin
Colloque de traumatologie	75.00	formation P.R.
Arsenau Émile	30.00	remb. Clé quai
Lacroix Jacques	30.00	remb. Clé quai
Laganière Jérôme	30.00	remb. Clé quai
Croteau Denis	100.00	musique - journée des bâtisseurs
Lepage Jacques	81.63	remboursement de taxes
Lefrançois Maude	10.74	remboursement de taxes
Ferme Duval 2002 inc	14.33	remboursement de taxes
Dontigny Éric	2.40	remboursement de taxes
9279-7778 Québec inc.	0.41	remboursement de taxes
Leblanc Renée	54.25	subv.système de pompage
Valois René	54.25	subv.système de pompage
Trudel Gilles	54.25	subv.système de pompage
Tessier Réjean	54.25	subv.système de pompage
St-Onge Bruno	54.25	subv.système de pompage
Roy Gary	54.25	subv.système de pompage
Roux Diane	54.25	subv.système de pompage
Perron Denis	54.25	subv.système de pompage
Milette Luc	54.25	subv.système de pompage
Massicotte Claude	54.25	subv.système de pompage
Marchand Romuald	54.25	subv.système de pompage
Marchand Stéphane	54.25	subv.système de pompage
Manseau Ginette	54.25	subv.système de pompage
Longval Carmen	54.25	subv.système de pompage
Lessard Sylvain	54.25	subv.système de pompage
Lessard Martin	54.25	subv.système de pompage
Houde Jean - 1200 N-D	54.25	subv.système de pompage
Houde Jean - 663 N-D	54.25	subv.système de pompage
Girard Luc	54.25	subv.système de pompage

Genest Herménégilde	54.25	subv.système de pompage
Frigon Daniel	54.25	subv.système de pompage
Frigon Yves	54.25	subv.système de pompage
Dorval Denis	54.25	subv.système de pompage
Cyrenne Réjean	54.25	subv.système de pompage
Chorel Bernard	54.25	subv.système de pompage
Bouchard Marie	54.25	subv.système de pompage
Petit Jacqueline	54.25	subv.système de pompage
Beaudry Raymond	54.25	subv.système de pompage
Barnes Alain	54.25	subv.système de pompage
Pelletier Isabelle	54.25	subv.système de pompage
Audet Robert	54.25	subv.système de pompage
Trottier Sylvain	298.36	monitorat
Patry Éric	150.00	castors
Caisse du sud des Chenaux	15 356.59	déductions à la source
Bulletin des Chenaux	250.00	spectacle bénéfice
Maison de la Famille des Chenaux	100.00	cocktail dinatoire
SCFP	361.79	cotisations syndicales

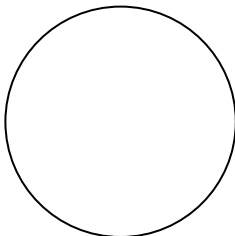
-

TOTAL 54 635.37

### COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	206.27	gants de nitrile
<b>Agence sécurité Accès</b>	<b>351.25</b>	<b>surveillance - Phares</b>
Archambault	648.12	livres bibliothèque
<b>Bureau en gros</b>	<b>242.84</b>	<b>fournitures de bureau</b>
Centre de la batterie	78.03	pires
Caisse du sud des Chenaux	13 606.01	déductions à la source
<b>Canac</b>	<b>302.74</b>	<b>tuyau, balais, barre soutien et pistolet à peinture</b>
CARRA	697.58	régime de retraite
Centre Bureautique	1 030.15	utilisation du copieur, brochures
Charles Turcotte et fils	277.37	pneux
Chauffage P.Gosselin	561.98	diésel
Chemins de fer Québec Gatineau	554.00	entr. Passages à niveau
Comm.scol.Chemin du Roy	50.59	système téléphonique Biblio
<b>Construction et Pavage Boisvert</b>	<b>60 107.55</b>	<b>décompte #1 - 3e puits</b>
<b>Coop Univert</b>	<b>60.98</b>	<b>vis, rouleau, manchons...</b>
Cormier Marie-Andrée	99.90	remb.déplacements
CRSBP	9.99	reliures

Denis Pelletier réfrigération	120.72	entretien syst. Climatisation
Poirier Jocelyne	128.19	remb.dépenses journée bâtisseurs et halloween
<b>Desaulniers Sandra</b>	<b>200.00</b>	<b>musique soirée de Noël</b>
Educ Expert	1 075.02	formation pompiers
Emballages Bettez	236.42	produits d'entretien - Centre
Environex	670.48	analyses
<b>Excavation Pronovost Godin</b>	<b>2 816.89</b>	<b>nivelage et gravier</b>
Fédération québécoise des municipalités	32.50	frais d'expédition
9072-3602 Québec inc.	6 338.00	débroussaillage de fossés
Garage Poirier et fils	141.61	vidange d'huile et tube pour pneu
Groupe CLR	286.64	location télépages, serv. Répétitrice
Groupe Lafrenière tracteurs	1 116.80	réparations Kubota
Infoteck	33.34	réparation ordinateur
Le Nouvelliste	286.87	publicité - Phares
Major Mini Moteur	111.10	réparations scie mécanique
Les Médailles Lanaudière	264.44	médailles de chien
Ministre des Finances	85 278.00	sûreté du Québec
Morand excavation	18 283.32	travaux d'asphaltage
<b>Municipalité de Batiscan</b>	<b>109.93</b>	<b>recharge oxygene - pratique comune</b>
Peintures Jean Carignan	152.05	peinture - petit garage et Centre
<b>Pierre DuSault transport</b>	<b>1 011.79</b>	<b>feu ferme duval et entrée d'eau</b>
Pintal Benoit	2 160.00	entretien paysager
Previmed	90.00	recharge oxygene
<b>Pronovost Sonya</b>	<b>60.06</b>	<b>nourriture halloween</b>
R.Beaudoin Électrique	7 498.55	terrain balle et Phares
<b>Rogers</b>	<b>80.37</b>	<b>télémetrie</b>
SCFP	351.54	cotisations syndicales
Service des loisirs	11 969.50	subvention + subv. Suppl. emploi
<b>Société canadienne des postes</b>	<b>1 839.60</b>	<b>timbres</b>
Timothy's cafés du monde	179.80	café
<b>Tremblay Bois Mignault Lemay</b>	<b>2 509.41</b>	<b>hon.juridiques général, 2e ver. 1re ligne et dérogation</b>
<b>Turcotte Jean &amp; Duchesne Josée</b>	<b>1 825.00</b>	<b>cervitude - puits</b>
Véolia	747.45	electrode PH
<b>Vitrierie Clétech</b>	<b>286.52</b>	<b>verre laminé - Kubota</b>
Westburne Québec	166.94	lampe fluorescent
<b>Pompiers</b>	<b>304.83</b>	
<b>Premiers répondants</b>	<b>214.82</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>227 863.85</b>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 24 OCTOBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

ABSENTS :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-10-143

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Contrat pour le financement des règlements 2002-07 et 2004-02
4. Modification du terme des emprunts pour les règlements 2002-07 et 2004-02
5. Contrat pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquette
6. Varia : \_\_\_\_\_
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-144

**CONTRAT POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS  
2002-07 ET 2004-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE la Municipalité de Champlain accepte l'offre qui lui est faite de *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.* pour son emprunt par billets en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au montant de 353 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-07 et 2004-02. Ce billet est émis au prix de 98.971 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>67 500 \$</b>	<b>1.50 %</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2017</b>
------------------	---------------	-------------------------------------





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

<b>68 900 \$</b>	<b>1.60 %</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2018</b>
<b>70 700 \$</b>	<b>1.70 %</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2019</b>
<b>72 200 \$</b>	<b>1.85 %</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2020</b>
<b>74 200 \$</b>	<b>2.00 %</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2021</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**ADOPTÉ** unanimement

2016-10-145

**MODIFICATION DU TERME DES EMPRUNTS POUR LES  
RÈGLEMENTS 2002-07 ET 2004-02**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Champlain souhaite emprunter par billet un montant total de 353 500 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2002-07	205 900 \$
2002-07	80 000 \$
2004-02	67 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu (desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 353 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-07 et 2004-02 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 1<sup>er</sup> novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>67 500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>68 900 \$</b>
<b>2019</b>	<b>70 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>72 200 \$</b>
<b>2021</b>	<b>74 200 \$(à payer en 2021)</b>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain

2021	0 \$ (à renouveler)
------	---------------------

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE  
FOND ET DE RAQUETTE**

Madame Jocelyne Poirier déclare son intérêt. Le quorum n'étant pas atteint, cet item est reporté à une prochaine assemblée.

2016-10-46

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

\_\_\_\_\_  
Guy Simon, maire

\_\_\_\_\_  
Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

ABSENT :

- Monsieur Yvon Sauvageau

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-11-147

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Dépôt des déclarations d'intérêts des élus municipaux
5. Rapport de la situation financière de la municipalité présenté par monsieur Guy Simon, maire,
6. Compte-rendu des réunions du 3 et du 24 octobre 2016
7. Adoption des comptes
8. Avis de motion de la présentation d'un règlement de modification du règlement de zonage 2009-03 visant à régir l'implantation des roulottes
9. Contrat pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquette
10. Demande de subvention au ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier
11. Mandat pour l'enlèvement des lentilles à la station d'épuration
12. Formation de pompiers pour l'année 2017
13. Nomination du directeur du Service de Sécurité Incendie (SSI) de Champlain
14. Acquisition de radios pour le service incendie de Champlain
15. Acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque
16. Contribution 2016-2017 à la Croix-Rouge canadienne
17. Varia : \_\_\_\_\_
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Note

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités les déclarations d'intérêts sont déposées pour messieurs Guy Simon, Sébastien Marchand, Paul-Arthur Hamelin, Yvon Sauvageau, Claude Boisvert et mesdames Jocelyne Poirier et Mireille Le Blanc.

2016-11-148

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES L'ASSEMBLÉE DU  
3 ET DU 24 OCTOBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le procès-verbal des assemblées du 3 et du 24 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-149

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 7 novembre 2016 pour une somme n'excédant pas 138 226.89 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 2009-03 VISANT À RÉGIR L'IMPLANTATION DES  
ROULOTTES**

Avis est donné par monsieur Paul-Arthur Hamelin de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour y incorporer des normes encadrant l'implantation de roulottes dans certaines zones.

2016-11-150

**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE  
FOND ET DE RAQUETTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a procédé à une invitation à soumissionner pour un contrat d'entretien des pistes de ski de fond par voie d'affichage d'un avis public ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été déposée et qu'elle était conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE la soumission propose de réaliser les travaux prévus au document «Soumission entretien des pistes de ski de fond et de raquette» pour un montant de :

6 000 \$ pour la saison 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité accepte la soumission présentée par monsieur Jocelyn Duchesne et lui accorde le contrat pour une durée de un (1) an, conforme au document «Soumission entretien des pistes de ski de fond et de raquette», pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien des pistes de ski de fond pour un montant de :

6 000 \$ pour la saison 2016-2017

**ADOPTÉ** unanimement

Madame Jocelyne Poirier déclare son intérêt et ne vote pas sur cette proposition.

2016-11-151

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration des routes, Sainte-Marie, Laborde, Marchand, du rang Saint-Pierre, des rues Ile-Valdor et des Oblats pour un montant subventionné de dix-neuf mille quatre cents dollars (19 400 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-152

**MANDAT POUR L'ENLÈVEMENT DES LENTILLES À LA  
STATION D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QUE le développement de lentilles d'eau en surface des étangs d'épuration des eaux usées nuit au bon fonctionnement des dits étangs;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du MDDELCC recommandent l'enlèvement des lentilles avant le mois de décembre;

CONSIDÉRANT QUE Environnement McM inc. propose de réaliser les travaux pour un montant estimé de 4 982.50 \$ (taxes non incluses) ;

L EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil mandate Environnement McM inc. pour réaliser les travaux d'enlèvement des lentilles d'eau sur les étangs d'épuration des eaux usées conformément à l'offre de service présentée.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-11-153

**FORMATION DE POMPIERS POUR L'ANNÉE 2017**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiels qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Champlain désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Champlain prévoit la formation de dix (10) pompiers volontaires au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul-Arthur Hamelin

**APPUYÉ PAR :** Madame Jocelyne Poirier

**QUE** la municipalité de Champlain présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-154

**NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE (SSI) DE CHAMPLAIN**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendie de Champlain n'a plus de directeur depuis la démission de son directeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Brouillette a les qualifications prescrites par le «Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal» pour agir à titre de directeur d'un service de sécurité incendie desservant une population de moins de 5 000 habitants;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE le conseil municipal accorde à monsieur Jacques Brouillette un contrat d'une durée de trois (3) ans pour agir à titre de directeur du Service de Sécurité Incendie de Champlain et autorise le Maire et le secrétaire –trésorier à signer avec monsieur Jacques Brouillette ledit contrat.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-155

### **ACQUISITION DE RADIOS POUR LE SERVICE INCENDIE DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fournir aux SSI des radios permettant de communiquer avec tous les pompiers qui participent à une intervention et avec la centrale de communication;

CONSIDÉRANT QUE le matériel de communication est standard pour de tous les services de sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Groupe CLR propose de fournir cinq (5) radios ayant les fréquences des services d'urgences de la MRC pour un montant de 6 207.50 \$ (taxes non incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pau-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain procède à l'acquisition de cinq (5) radios portatifs Kenwood de Groupe CLR conformément à la proposition du 4 novembre 2016.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-156

### **ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le développement des technologies et logiciels demandent une mise à jour des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le réseau biblio CQLM propose de participer à un regroupement d'achat pour l'acquisition des équipements informatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYER PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain procède à l'acquisition, dans le cadre du regroupement d'achats du réseau Biblio de 2 ordinateurs, 2



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

moniteurs et une imprimante, pour sa bibliothèque, pour un montant maximum de 3 000 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-157

**CONTRIBUTION 2016-2017 À LA CROIX-ROUGE  
CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Croix rouge offre des services reliés à la prise en charge des personnes sinistrées lors de situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les services et responsabilités de la Croix rouge et de la Municipalité lors de situations d'urgence sont décrits au protocole d'entente soumis par de la Croix rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser annuellement un montant prévu au protocole d'entente, en fonction de sa population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la Municipalité de Champlain verse la somme de 285.76 \$ pour contribuer au maintien et à la formation des ressources bénévoles de la Croix rouge canadienne.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-11-158

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier



ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Caisse du sud des Chenaux	21 489.45	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 061.85	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 342.45	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	1 926.80	
Bell	669.71	
La Capitale	2 196.62	assurances collective
Environex	707.61	analyses de Juin
Bureau en gros	1 011.40	chaises de bureau
Visa	73.50	backup
Association québécoise d'urbanisme	206.96	formation
Vitrierie Cletech	286.52	vitre pour Kubota (rempl chèque erroné)
Ville de Trois-Rivières	3 922.88	achat eau sept. 2016
Société canadienne des postes	126.94	bull. novembre 2016
Le Blanc Mireille	257.11	remb.dépenses culture et famille
Beaudoin Pierre	30.00	remb. Clé quai
Brouillette Lucie	30.00	remb. Clé tennis
Turenne Diane	30.00	remb. Clé quai
Massicotte Luce	30.00	remb. Clé quai
Cadotte Denis	30.00	remb. Clé quai
Handfield Louis	30.00	remb. Clé quai
Bourbeau Serge	30.00	remb. Clé tennis
Milette Marie-Josée	30.00	remb. Clé tennis
Chartier Gilbert	30.00	remb. Clé quai
Campeau Gilles	30.00	remb. Clé tennis
Gélinas Julie	30.00	remb. Clé quai
Beaudry Raymond	30.00	remb. Clé tennis
Bouvier Alain	30.00	remb. Clé tennis
Boulangier Pierre	30.00	remb. Clé quai
Duval Marcel	30.00	remb. Clé quai
Turcotte Marcel	30.00	remb. Clé tennis
Marché Veillette St-Tite	<u>130.00</u>	saucisses - halloween - politique fam.

TOTAL 41 117.45

## COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblan	411.56	entretien camion
André Bouvet Ltée	2 914.62	entrée d'eau boul. Visitation
Archambault	81.74	livres biblio
Bionest	3 652.80	contrat entretien ass. Rue Jacob avril et sept
Brault Maxtech inc	645.50	lampes - étangs
Caisse du sud des Chenaux	14 995.37	déductions à la source
CARRA	697.58	régime de retraite - élus
Centre Bureautique	1 356.00	utilisation du copieur
Chauffage P Gosselin	1 320.02	diesel
CHEM Action	628.91	pièces pour pompe doseuse
Chemins de fer Québec-Gatineau	554.00	entretien des passages à niveau
MRC des Chenaux -comm.entrepreneurial	300.00	correction chèque #88887
Comm.scolaire Chemin du Roy	25.29	syst.téléphonique biblio
Coop Univert	403.66	
CRSBP	96.75	reliures
Emballages Bettez	85.66	produit désinfectant - ass.des eaux
EMCO	1 681.96	matériel entrée d'eau rue Catellier
Environnement MCM	2 247.76	mesures des boues
Environex	2 573.57	analyses de septembre et octobre
Équipements incendies CMP Mayer	13 392.00	bunkers pour pompiers
Fromagerie FX Pichet	76.16	fromage - journée des bâtisseurs
Garage Poirier et fils	1 841.02	pneus camion
Groupe CLR	423.92	répétitrice et location télépages - 2 mois
Héroux Architectes	4 024.13	estimation réfect. - CDT
ICO technologies	51.74	nom de domaine - site internet
Infoteck	34.44	câble d'écran
Javel Bois-Francs	404.26	chlore
Machinerie des Chenaux	116.37	huile hydraulique
Resto Pub Manoir Antic	2 151.99	diner de la municipalité
Marc Gariépy nettoyeur	40.24	nettoyage de nappes
Municipalité N-D Mont-Carmel	147.15	sacs et filets de tennis
Municipalité de Batiscan	144.68	carburant et entr.citerne
Municipalité de Ste-Anne	2 940.00	entraide feux 829 N-D et 168 Ste-Marie
Neksys	1 154.14	réparations liens télémétrie
Nettoyage Sani-Mont	2 255.94	nettoyer station de pompage

Patry Éric	100.00	capture de castors
Pierre DuSault transport	991.66	pelle pour entrée d'eau rue Catellier
Pluritec Ltée	18 174.68	surveillance de chantier raccord. Puits
<b>Pompes à eau Launier</b>	<b>199.04</b>	<b>matériel entretien réseau</b>
Pronovost Sonya	42.57	déplacements - halloween
Protection incendie CFS	55.19	entr.annuel extincteurs - CDT
Rogers	79.12	télémetrie
Sécurité Plus	110.23	lunettes de sécurité
Test Tech inc.	1 278.31	réparations de bornes fontaines
Trahan Marc-André, ergothérapie	807.28	évaluation des salles de bain - CDT
Vieux Presbytère de Batiscan	5 000.00	contribution mise en valeur Ch.du Roy
Ville de Trois-Rivières	1 988.34	achat d'eau
Vivier excavation	1 149.75	install.poteaux de lumière rues Rivard et Marsolet
Premiers répondants	590.74	
<b>Pompiers</b>	<b><u>2 671.60</u></b>	
<b>TOTAL</b>	<b><u><u>97 109.44</u></u></b>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert
- 

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-12-159

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Compte-rendu des réunions du 7 novembre 2016
5. Adoption des comptes
6. Compte-rendu de la réunion du CCU du 21 novembre 2016
7. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Philippe Pintal pour permettre la construction d'un bâtiment agricole d'entreposage à une distance de 4.6 m (15 pieds) de la ligne de terrain au lieu de 12 m (39.4 pieds) sur le lot 4 503 889
8. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Simon Dargis pour autoriser la subdivision d'un terrain pour la construction de deux (2) unités d'habitation jumelées ayant chacune une somme des marges latérales de 5 m au lieu de 6 m sur le lot 4 503 084
9. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour modifier les marges de recul latérales pour les maisons jumelées
10. Avis de motion de la présentation d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2017
11. Protocole d'entente pour le projet de la rénovation du Centre du Tricentenaire
12. Rémunération formation pompiers
13. Contribution à la corporation de transport adapté & collectif des Chenaux
14. Calendrier des assemblées régulières du conseil pour l'année 2017
15. Remboursement des frais de déplacement 2017
16. Adoption du budget supplémentaire de l'OMH de Champlain
17. Cotisation annuelle 2017 à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
18. Participation de l'inspecteur municipal au Congrès de la COMBEQ du 4 au 6 mai 2017



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

19. Demande de la Société historique de Champlain
20. Demande de soutien financier de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain
21. Centre d'action bénévole des Riverains : demande d'aide financière 2016-2017
22. Association de soccer des Chenaux
23. Varia : Avis de motion d'un règlement 2016-08 décrétant une dépense de 970 524 \$ et un emprunt de 513 957 \$ pour la réfection du Centre du Tricentenaire
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-160

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le procès-verbal de assemblée du 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-161

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 5 décembre 2016 pour une somme n'excédant pas 125 050.92 \$.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 21 NOVEMBRE 2016**

Monsieur Sébastien Marchand fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 21 novembre 2016.

2016-12-162

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR PHILIPPE PINTAL POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE D'ENTREPOSAGE À UNE DISTANCE DE 4.6 M (15 PIEDS) DE LA LIGNE DE TERRAIN AU LIEU DE 12 M (39.4 PIEDS) SUR LE LOT 4 503 889**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été présentée pour autoriser l'implantation d'un abri à machinerie d'une superficie de 348 m<sup>2</sup> à une distance d'environ 4.5 m des limites de terrain au lieu de 12 m sur le lot 4 503 889;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au projet initial et que la marge de recul sera de 6 m;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur l'implantation d'un bâtiment agricole qui servira à remiser la machinerie et non pas à l'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis un avis favorable à l'acceptation de la dérogation demandée et qu'aucun des propriétaires voisins ne s'oppose au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

Que le conseil municipal accorde la dérogation demandée avec une marge de 6 m et autorise la construction d'un abri agricole d'une superficie de 348 m<sup>2</sup> sur le lot 4 503 889.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-163

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SIMON DARGIS POUR AUTORISER LA SUBDIVISION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) UNITÉS D'HABITATION JUMELÉES AYANT CHACUNE UNE SOMME DES MARGES LATÉRALES DE 5 M AU LIEU DE 6 M SUR LE LOT 4 503 084**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autorise l'implantation de deux (2) bâtiments résidentiels jumelés ayant chacun une somme des marges latérales de 5 m au lieu de 6 m. sur le lot 4 503 084;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment unifamilial peut être implanté à une distance de 4 mètres de la limite latérale de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet demande une subdivision du lot 4 503 084 en deux (2) lots conformes a la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a émis un avis favorable au projet et qu'aucun des propriétaires voisins ne s'est opposé au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur

QUE le conseil accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation de deux (2) bâtiments unifamiliales jumelés sur des subdivisions du lot 4 503 084 avec une marge latérale de 5 m.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 POUR MODIFIER LES MARGES DE RECU LATÉRALES POUR LES MAISONS JUMELÉES**

Avis est donné par monsieur Yvon Sauvageau de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 pour autoriser la construction de maisons jumelées avec une somme des marges de recul latérales de 4 m.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT VISANT À FIXER LE TAUX DES TAXES ET LES  
TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE  
2017**

Avis est donné par monsieur Claude Boisvert de la présentation d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2017.

2016-12-164

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET DE  
RÉNOVATION DU CENTRE DU TRICENTENAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a présenté un projet pour la réalisation de travaux de rénovation majeurs au centre du tricentenaire dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de développement économique du Canada accorde à la municipalité de Champlain une aide financière pour la réalisation du projet selon les modalités prévues au projet de l'entente de contribution M-30 projet # 400081656;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente annexé à la présente pour en faire partie intégrante et en accepte les dispositions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, avec les représentants de l'Agence de développement économique du Canada, l'entente de contribution M-30 pour le projet # 400051656.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-165

**RÉMUNÉRATION FORMATION POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) aspirants pompiers ont entrepris, depuis 2015, une formation de Pompier 1 et ont complété les sections 1 et 2 du programme pour un total de 179 heures;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des aspirants pompiers devait être versée à la fin de la formation;

CONSIDÉRANT QUE la formation a été interrompu suite à la démission du responsable de la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la rémunération prévue pour la formation des aspirants pompiers soit versée aux pompiers pour la partie complétée du programme.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-12-166

**CONTRIBUTION À LA CORPORATION DE TRANSPORT  
ADAPTÉ & COLLECTIF DES CHENAUX**

ATTENDU que la municipalité de Champlain désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduit ;

QUE le budget total pour la 28<sup>ième</sup> année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380\$ et que la municipalité de Champlain autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant 4 300 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions ;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Champlain avec Transport adapté & collectif des Chenaux

**ADOpte** à l'unanimité

2016-12-167

**CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU  
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h au Centre du Tricentenaire 961, rue Notre-Dame à Champlain :

Lundi 16 janvier 2017  
Lundi 6 février 2017  
Lundi 6 mars 2017  
Lundi 3 avril 2017  
Lundi 1<sup>er</sup> mai 2017





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Lundi 5 juin 2017  
Lundi 10 juillet 2017  
Lundi 7 août 2017

**Mardi 5 septembre 2017**

(lundi 4 septembre : Fête du travail)

Lundi le 2 octobre 2017  
Lundi 6 novembre 2017  
Lundi 4 décembre 2017

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-168

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité de Champlain rembourse, pour l'année 2017, les frais suivants à un élu ou employé qui doit, dans le cadre de ses fonctions, séjourner à l'extérieur de la Municipalité et que le déplacement est dûment autorisé.

QUE les remboursements se font sur présentation d'une facture. Les montants remboursés sont ceux indiqués sur la facture jusqu'au maximum indiqué ci-après :

Déjeuner :	15 \$
Dîner :	20 \$
Souper :	25 \$

QU'un montant de 0,45 \$ par kilomètre parcouru est remboursé lorsqu'un employé ou un élu utilise son véhicule automobile pour effectuer un déplacement.

QUE l'hébergement est remboursé selon le taux de base en vigueur pour l'établissement hôtelier autorisé.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-169

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OMH DE  
CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Champlain a dû transférer aux dépenses non capitalisables des dépenses capitalisables d'un montant de 22 025 \$ dans son budget 2016, suite à la vacance de deux (2) logements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain assume 10 % des déficits de l'OMH;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le conseil municipal de Champlain approuve les modifications faites au budget de l'OMH de Champlain par le conseil d'administration et augmente la contribution municipale d'un montant de 2 202 \$ pour l'année 2016.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-12-170

**COTISATION ANNUELLE 2017 À LA CORPORATION DES  
OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEC)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'adhésion au nom de monsieur Martin Lessard à la COMBEC pour l'année 2017, au montant de 402.41 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-171

**PARTICIPATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU  
CONGRÈS DE LA COMBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE la municipalité de Champlain autorise l'inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEC qui se tiendra les 4, 5 et 6 mai 2017 à l'Hôtel Hilton de Québec et assume les frais d'inscription d'un montant de 678.35 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-172

**DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QU'un montant de 500 \$ soit accordé au journal « Le Postillon » pour l'année 2017 au nom de la municipalité de Champlain.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-173

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA FABRIQUE  
NOTRE-DAME-DE-LA-VISITATION-DE-CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain pour compenser les couts importants d'entretien du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire favoriser le maintien en bon état du presbytère pour permettre la tenue d'activités sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 90 et suivants de la loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QU'un montant de 5 000 \$ soit accordé à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Visitation-de-Champlain à titre de soutien financier pour favoriser la conservation et le bon état du presbytère.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-174

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS :  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016-2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la municipalité de Champlain accorde au Centre d'Action Bénévole des Riverains une contribution financière pour l'année 2016-2017 d'un montant de 300 \$ afin de l'aider à promouvoir l'action bénévole sur son territoire dans les différents secteurs de l'activité humaine et susciter une réponse à des besoins sociocommunautaires.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-175

**ASSOCIATION DE SOCCER DES CHENAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer Des Chenaux propose une entente de subvention et d'aide entre l'Association et la municipalité de Champlain pour définir l'aide de la municipalité à l'organisation d'activités de soccer pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain est d'accord avec les termes de l'entente soumise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain accepte la proposition d'entente de subvention et d'aide entre un organisme accrédité de loisirs et les municipalités de la M.R.C. Des Chenaux soumise par l'Association de soccer Des Chenaux.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION REGLEMENT 2016-08 DECRETANT UNE  
DEPENSE DE 970 524 \$ ET UN EMPRUNT DE 513 957 \$ POUR  
LA REFECTION DU CENTRE DU TRICENTENAIRE**

Avis est donné par monsieur Paul-Arthur Hamelin de la présentation d'un règlement décrétant une dépense de 970 524 \$ et un emprunt de 512 937 \$ pour la réfection du Centre du Tricentenaire

2016-12-176

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

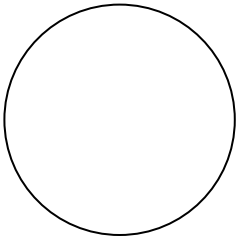
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Guy Simon, maire



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 5 DÉCEMBRE 2016  
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN  
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Caisse du sud des Chenaux	16 708.85	rémun.employés
Caisse du sud des Chenaux	4 342.06	rémunération conseil et biblio
RREMQ	3 975.24	régime de retraite
Centre Bureautique	227.65	location photocopieur
Hydro- Québec	10 731.20	
Bell	667.07	
Visa	36.75	backup
Croix Rouge	285.76	contribution 2017
La Capitale	2 196.62	assurance coll. Novembre 2016
Le Blanc Mireille	111.91	remb. Dépenses Halloween
Ricard Diane	82.50	remb. Dépenses Halloween
Société canadienne des postes	126.94	Noël du Pauvre et fête de Noël enfants
Ministère des finances - RACJ	87.00	permis alcool, souper des fête
Société canadienne des postes	126.94	bulletin
Ministre des finances du Québec	111.00	formation Martin
Hivon Monique	30.00	remb. Clé tennis
Barnes Philippe	30.00	remb. Clé tennis
Marchand Guy	30.00	remb. Clé quai
Paillé Guylaine	30.00	remb. Clé tennis
Gallardetz Richard	30.00	remb. Clé tennis
Boisvert Sylvain	30.00	remb. Clé quai
Magnan Jean-Claude	30.00	remb. Clé quai
Duval Roger	30.00	remb. Clé quai
Chartier Guylaine	30.00	remb. Clé tennis
Busse Simon	30.00	remb. Clé quai
Vachon Claude	30.00	remb. Clé quai
Cyrenne Réjean	30.00	remb. Clé quai
Diamond Jean	30.00	remb. Clé quai
Bertrand Paul	30.00	remb. Clé quai
Valois René	30.00	remb. Clé quai
Dubé Sylvain	30.00	remb. Clé quai
Barnes Alain	30.00	remb. Clé quai
Provencher René	30.00	remb. Clé quai
<b>Carle Jacques</b>	<b>30.00</b>	<b>remb. Clé quai</b>
Poirier Claude	30.00	remb. Clé quai

TOTAL 40 417.49

## COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	223.12	manomètre, filtres et huile
Atelier D. Lefebvre	551.83	génératrice - serv.incendie
Centre de la Batterie	315.61	piles - serv.incendie et stat.pompage
<b>Bétons Mont-Carmel</b>	<b>406.30</b>	<b>abrasif</b>
Bureau en gros	1 173.61	fournitures 1er répondant, bureau et Loisirs
<b>Caisse du sud des Chenaux</b>	<b>11 907.49</b>	<b>déductions à la source</b>
Canac	12.56	pinceaux
<b>CARRA</b>	<b>762.52</b>	<b>régime de pension - Elus</b>
<b>Carrières Trois-Rivières</b>	<b>1 380.60</b>	<b>gravier</b>
Carrosserie Patrick Kirouac	91.98	réparation sableuse
Centre bureautique	604.94	utilisation du copieur
Charles Turcotte et Fils	143.72	rebut pneu rg-St-Pierre
Chauffage P. Gosselin	774.94	diésel
Chemins de Fer Québec-Gatineau	554.00	entretien passages à niveau
Excavation René Chorel	1 210.91	transport de gravier et sel
Comm.scolaire Chemin du Roy	25.29	syst.téléphonique bibliothèque
<b>Compteurs Lecomte</b>	<b>2 727.79</b>	<b>vérification débitmètres</b>
Coop Univert	132.53	
Cormier Lise	473.11	déplacements 2016
CRSBP	9.99	volome ABS
Déneigement Ricard	5 103.97	1er vers.déneigement
EFG excavation	9 175.01	1er vers.déneigement
<b>Emballages Bettez</b>	<b>301.57</b>	<b>verres à vin et produits d'entr. Centre</b>
EMCO	406.77	asphalte froide
Environnement MCM	5 728.63	enlèvement lentilles aux étangs
Environex	1 008.68	analyses
Équipements incendies CMP	986.21	gants, gaffe, casque
Excavation Pronovost Godin	1 868.34	location de niveleuse
Formiciel	274.79	chèques
Groupe CLR	7 354.79	loc.télépages, répétitrice et radios
ICO Technologies	344.92	hébergement site web
Infoteck	259.79	réparation ordinateur
Javel Bois-Francs	2 059.20	carbonate de sodium
Le Blanc Mireille	732.12	vin - souper de Noël
Lessard Frédéric	2 000.00	subv. Programme de revitalisation
MRC des Chenaux	429.04	support Target
Municipalité de Batiscan	997.95	entraide feu, carburant, oxygène

Mun. Ste-Geneviève	500.00	entraide feu
<b>Nettoyage Sani-Mont</b>	<b>910.37</b>	<b>vider et nettoyer égouts</b>
Le Nouvelliste	270.84	abonnement
OMH de Champlain	2 202.00	déficit - budget suppl.2016
Patry Éric	150.00	3 castors
Pierre DuSault Transport	379.42	entrée d'eau N-D+ pose valve rue Langevin
Pluritec	4 439.76	Hon.prof.ass.eaux - Massibec
<b>Poirier Guy</b>	<b>19.75</b>	<b>remb.déplacements</b>
Previmed	140.00	location cylindre oxygène
Protection Incendie CFS	50.13	recharge extincteur
Rogers	79.12	télémetrie
Soudages MGR	126.48	réparation tracteur
<b>Syndicats</b>	<b>707.18</b>	<b>cot.syndicales octobre et novembre</b>
Val--Mauricie électrique	277.30	installation potence
Ville de Trois-Rivières	1 161.12	achat d'eau
Westburne Québec	132.18	fusibles - Étangs
<b>Premiers répondants</b>	<b>783.12</b>	
<b>Pompiers</b>	<b>9 790.04</b>	
	<hr/>	
TOTAL	<u><u>84 633.43</u></u>	



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 20 DECEMBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-12-177

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017
4. Adoption du programme d'immobilisation 2017
5. Adoption du règlement 2016-08 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2017.
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

Arrivée de madame Mireille Le Blanc

2016-12-178

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur Guy Simon, maire, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2017:

**REVENUS**

Taxes	1 975 764
Paiement tenant lieu de taxes	8 233
Revenus de source locale	194 472
Transferts	109 621





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Total des revenus	2 288 090
-------------------	-----------

---

---

**DÉPENSES**

Administration générale	578 763
Sécurité publique	303 162
Transport routier	364 365
Hygiène du milieu	440 258
Aménagement, urbanisme	77 195
Loisirs et culture	171 803
Frais de financement	57 399

---

Total des dépenses de fonctionnement	1 992 945
---	-----------

---

---

**AUTRES ACTIVITÉS  
FINANCIÈRES**

Remboursement en capital	250 800
Transfert aux activités d'investissement	44 345

Surplus affecté à l'exercice	
------------------------------	--

---

Total des autres activités financières	295145
---	--------

---

---

Total des activités financières et d'investissement	2 288 090
--	-----------

Surplus (déficit) des activités  
financières avant affectations

**AFFECTATIONS &  
FINANCEMENT**

Surplus accumulé non affecté  
Financement à long terme

---

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(0)
------------------------------------	-----

---

---

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

2016-12-179

**ADOPTION DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin

Que le plan d'immobilisation suivant soit adopté :

<b>Projet</b>	<b>Coût</b>	<b>Financement du projet</b>
Réservoir village	496 125 \$	Subvention TECQ 496 125 \$
Centre Tricentenaire	970 524 \$	Emprunt 512 937 \$ Subvention DEC 457 587 \$
Resurfacement tennis	9 345 \$	Fonds général 9 345 \$
Garage	35 000 \$	Fonds général 35 000 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>1 510 994 \$</u></b>	<b><u>1 510 994 \$</u></b>

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-180

**RÈGLEMENT 2016-07 VISANT A FIXER LE TAUX DES TAXES  
ET LE MONTANT DES TARIFS POUR LES SERVICES  
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017.**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné monsieur Yvon Sauvageau à la séance du conseil du 5 décembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

Et résolu qu'il est décrété et statué par le conseil ce qui suit, à savoir que les taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux suivants sont en vigueur pour l'année 2017 :

**Article 1 : MONTANT DES TAXES ET DES TARIFS**

**TAXES FONCIÈRES**

Taxe foncière générale	0,5420 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale aqueduc	0,0634 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale police	0,0791 \$ / 100 \$ d'évaluation

Taxe sur les immeubles. non-résidentiels et industriels	1.1510 \$ / 100 \$ d'évaluation
--	---------------------------------



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**TARIFS D'ASSAINISSEMENT**

**A - Tarif pour l'entretien** 102.00 \$ / unité  
Des ouvrages d'assainissement

**B - Tarif pour le financement de l'assainissement**  
48.00 \$ / unité

Calcul des unités pour l'entretien :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Logement .....	1.00
Usage complémentaire commercial ou professionnel dans un logement	0.25
Une chambre d'une maison de chambre, d'une maison de pension, d'un hôtel, d'un motel, d'une maison de touristes, d'une auberge	0.25
Restaurant, bar .....	1.00
Autre usage commercial ou industriel .....	1.00

**C - Tarif pour le financement des travaux collecteurs**  
226.00 \$ / unité

Calcul des unités par immeuble pour la taxe de financement :

<u>Usage</u>	<u>Nombre d'unité</u>
Résidentiel unifamilial/multifamilial .....	1.00
Premier logement .....	1.00
Chaque logement ou usage supplémentaire	0.50
Commerce de biens et services .....	1.00
Maison de chambre, hôtel, motel, .....	0.25
Maison de pension (chaque chambre)	
Restaurant, bar .....	1.00
Usage complémentaire de type professionnel	0.25
Autre usage commercial ou industriel .....	1.00
Terrain vacant bâtissable .....	0.50

**D- Travaux d'assainissement rue Jacob**  
d'évaluation 250.74 \$ /unité

**E- Pavage**

Marsolet	471.54 \$/unité
Hervé-Toupin	7.82 \$/mètre de façade

**AQUEDUC**

- o Logement ou immeuble 213.00 \$ / logement
- o Tarif de base 213.00 \$ / au compteur



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

plus 0,71 / mètre cube /  
dépassant 290.91 m<sup>3</sup>

- o Piscine (volume) 0,71 \$ / mètre cube  
(Tarification pour tous les types de piscines, comprenant les piscines temporaires)

### **ORDURES**

- o Logement permanent ou unité desservi  
140.00 \$ / logement
- o Pour les commerces ayant plus de quatre (4) bacs à ordures, qui sont desservis chaque semaine, en plus du service de base, un montant de 11.66 \$ pour chaque multiple de deux (2) bacs pour le service entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2017.

### **ROULOTTES**

Un montant de 10,00 \$ / par mois

est chargé pour chaque roulotte implantée sur le territoire de la municipalité.

### **COMPENSATION EN VERTU DE L'ARTICLE 205.1 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (L.F.M)**

Une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et visés à l'un des paragraphes 4,5,10 11 et 19 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1) est imposée conformément à l'article 205 L.F.M..

Cette compensation est établie au montant le plus élevé établi en vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1).

### **Article 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent un intérêt au taux annuel de 14 %.

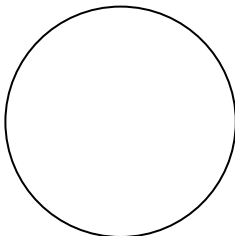
### **Article 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS**

Les taxes foncières sont payables en un (1) seul versement.

Toutefois, lorsque le total d'un compte est égal ou supérieur à 300,00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en cinq (5) versements égaux.

### **Article 4 : DATE DES VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le premier (1<sup>er</sup>) versement ou le versement unique du paiement des taxes municipales est le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de mars 2017 le deuxième (2<sup>e</sup>) versement doit être fait au plus tard le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de mai 2017 le troisième (3<sup>e</sup>) versement doit être fait au plus tard le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

juillet 2017 le quatrième (4<sup>e</sup>) versement doit être fait au plus tard le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de septembre 2017 le cinquième (5<sup>e</sup>) versement doit être fait au plus tard le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de novembre 2017.

### **Article 5 : PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le contribuable ne perd pas le privilège des autres versements. Les intérêts ne porteront que sur le montant impayé des versements dus jusqu'à ce qu'un autre versement ne soit exigible.

### **Article 6 : PERCEPTION**

Lors de la perception, les intérêts dus seront d'abord crédités. Par la suite, les montants des taxes et tarifs seront crédités en fonction de l'âge des comptes, en débutant par les plus anciens jusqu'aux plus récents.

### **Article 7 : PÉNALITÉS**

Une pénalité de 15,00 \$ sera chargée à l'émetteur pour chaque chèque émis à l'ordre de la Municipalité qui sera retourné faute de fonds suffisants.

### **Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-181

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

\_\_\_\_\_  
Guy Simon, maire

\_\_\_\_\_  
Jean Houde, secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 20 DECEMBRE 2016  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 19 H 45**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2016-12-182

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 2016-08 décrétant une dépense de 970 524 \$ et un emprunt de 513 957 \$ pour la réfection du Centre du Tricentenaire
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2016-12-183

**ADOPTION DU REGLEMENT 2016-08 DECRETANT UNE  
DEPENSE DE 970 524 \$ ET UN EMPRUNT DE 512 937 \$ POUR  
LA REFECTION DU CENTRE DU TRICENTENAIRE**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de réfection majeure au centre du tricentenaire selon l'estimation budgétaire préparé par Yvon Héroux, architecte, en date du 21 octobre 2016 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Jean Houde, en date du 5 décembre 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 970 524 \$ pour les fins du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 512 937 \$ sur une période de 15 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** unanimement

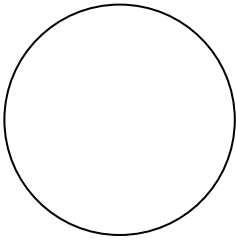
2016-12-184

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul-Arthur Hamelin  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

---

Guy Simon, maire

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier